

Investir en Afrique

NOIX DE CAJOU

Special Feature:



Investir en
Côte d'Ivoire



L'ALLIANCE AFRICAINE POUR LE CAJOU

Développer l'industrie africaine du cajou !

Édition 2019 | Numéro 7

Sommaire

À propos de l'Alliance africaine pour le cajou	3
La chaîne de valeur du cajou	4
Pourquoi investir en Afrique ?	5
Facilité de faire des affaires	6
Activités des Investisseurs	8
Modèles d'investissement dans la filière cajou	8
Cartographie des politiques de la filière cajou	9
Côte d'Ivoire	10
Bénin	14
Burkina Faso	16
Gambie	18
Ghana	20
Guinée	22
Guinée-Bissau	24
Kenya	26
Mali	28
Mozambique	30
Nigéria	32
Sénégal	34
Tanzanie	36
Togo	38

À propos de l'Alliance africaine pour le cajou

CONTEXTE

L'Alliance africaine pour le cajou a été créée en 2006 sous la forme d'une alliance d'entreprises africaines et internationales s'intéressant à la promotion d'une industrie africaine du cajou compétitive à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, plus de 150 entreprises membres travaillent sous la bannière de l'ACA et représentent tous les aspects de la chaîne de valeur du cajou, y compris les producteurs, les transformateurs, les négociants et les acheteurs internationaux.

NOTRE NOUVELLE VISION

Une industrie africaine du cajou durable fournissant des produits à valeur ajoutée à l'échelle mondiale et qui garantit la rentabilité pour tous les acteurs.

NOTRE NOUVELLE MISSION

Créer une plateforme pour accélérer la croissance et les investissements dans l'industrie africaine du cajou à travers les partenariats, le plaidoyer, les liens avec le marché, le soutien technique et le réseautage mondial.

NOS OBJECTIFS

L'ACA cherche à :

1. Faciliter le réseautage entre ses membres et fournir des informations opportunes sur la filière cajou.
2. Plaider efficacement en faveur de l'amélioration et des partenariats du secteur.
3. Améliorer les normes de salubrité alimentaire afin de réduire les rejets d'exportations d'amandes.
4. Accroître la valeur ajoutée en Afrique à travers les services de promotion des investissements et d'appui technique.



ACA
AFRICAN
CASHEW
ALLIANCE



La chaîne de valeur du cajou



Cajou poussant sur l'anacardier



Cueillette du cajou



Stockage et séchage des noix brutes



En Afrique



Ailleurs, après exportation



En Afrique



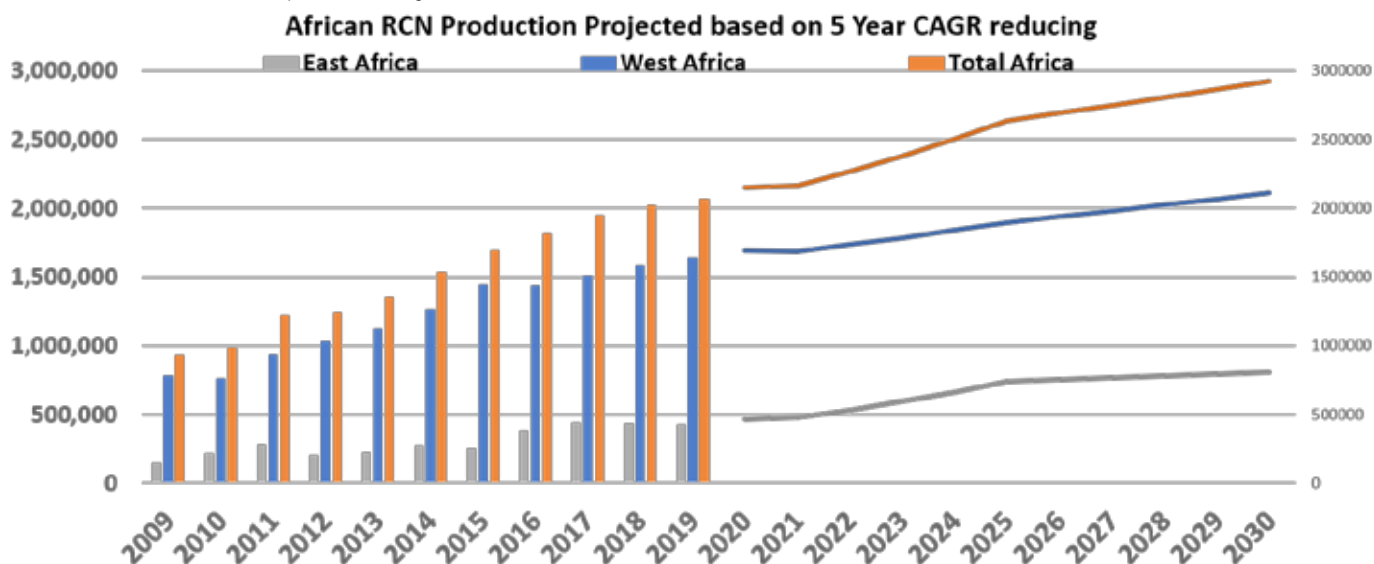
Ailleurs



Achat sur les marchés internationaux

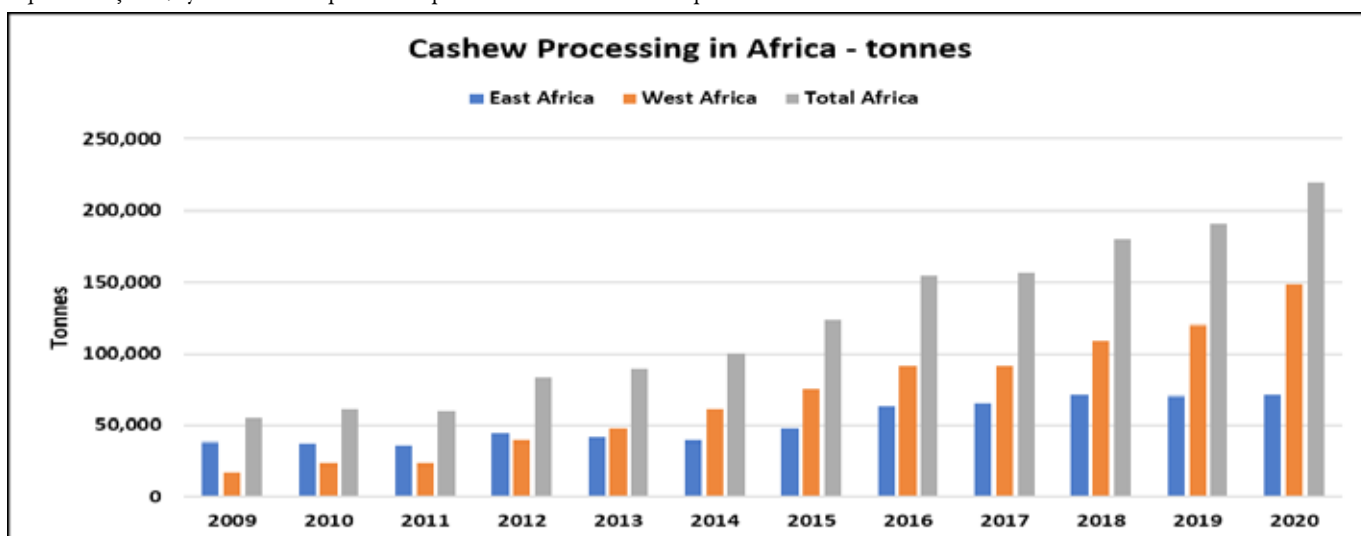
Pourquoi investir en Afrique?

L'intérêt mondial pour le marché africain du cajou connaît une croissance rapide. En effet, les investisseurs reconnaissent que les tendances actuelles de l'industrie, combinées à la richesse naturelle abondante de l'Afrique et à l'amélioration du paysage économique et politique font du continent une destination de plus en plus attrayante pour l'investissement. Dans les faits, l'Afrique subsaharienne a enregistré une très forte croissance au cours de la dernière décennie et se trouve probablement encore aux premiers stades d'une montée en puissance forte et transformationnelle en termes de progrès économique. Toutefois, seule une petite fraction du capital privé mondial est investie en Afrique subsaharienne. À mesure que le continent devient de plus en plus prospère, on s'attend à ce que les niveaux d'investissement privé augmentent considérablement, d'autant plus que, selon la Banque mondiale, l'Afrique offre actuellement les meilleurs retours sur l'investissement étranger direct de toutes les régions du monde. Investir dans le cajou africain constitue donc une bonne décision économique. La production africaine de noix de cajou brutes a augmenté à un taux d'environ 7 à 8 % par an ces quinze dernières années. Bien que les prix fluctuent, ils sont stables à long terme : la noix de cajou est un snack haut de gamme. La demande de cajou a rapidement augmenté ces cinq dernières années, à mesure que les connaissances sur les bienfaits pour la santé et la nutrition se sont répandues. En outre, on note le pouvoir d'achat croissant des économies émergentes qui utilisent traditionnellement le cajou comme ingrédient dans de nombreux aliments



Production de noix de cajou en Afrique

L'évolution des conditions dans l'industrie fait du cajou africain un bon choix d'investissement. Alors que l'Afrique cultive environ 58 % de la production mondiale de noix de cajou, près de 90 % de cette production est exportée en direction de l'Asie et de l'Amérique du Sud pour transformation ultérieure. Le Vietnam et l'Inde demeurent actuellement les deux premiers pays exportateurs de noix de cajou transformés et de noix de cajou à valeur ajoutée. Toutefois, l'Inde, l'Europe et les États-Unis représentent actuellement la majorité du marché mondial de la noix de cajou, avec une consommation intérieure d'aliments sains en croissance rapide, comme les noix de cajou. Par conséquent, pour augmenter l'efficacité, réduire les coûts transactionnels et soutenir les acteurs africains du cajou, il serait fort nécessaire d'investir dans l'industrie africaine de transformation du cajou. La proximité géographique de l'Afrique avec les États-Unis et l'Europe, deuxième destination de consommation mondiale de produits transformés à base de cajou, constitue un avantage important. L'augmentation de la capacité de transformation en Afrique recèle un potentiel énorme, générant une valeur ajoutée estimée à 280 millions de dollars EU et créant plus de 250 000 nouveaux emplois, en particulier pour les femmes des zones rurales. L'amélioration de l'environnement des entreprises africaines, les réformes favorables des politiques industrielles et les programmes d'incitation sont autant de mesures qui incitent à la réalisation de nouveaux investissements en Afrique. Les consommateurs internationaux de noix de cajou exigent aussi fréquemment des noix de cajou traçables depuis les origines de la production pour des raisons de sécurité alimentaire. Investir en Afrique est donc une décision judicieuse pour garantir des approvisionnements durables de noix de cajou de qualité traçables, ayant la voie d'expédition la plus courte et au moindre impact environnemental.



Noix de cajou brutes transformées en Afrique

Facilité de faire des affaires

Suite à la promotion continue de la valorisation du cajou en Afrique par l'Alliance africaine du cajou au cours de la dernière décennie, la plupart des pays africains producteurs de cajou préparent le terrain pour de nouveaux investissements dans ce secteur. Ces gouvernements sont mieux organisés pour offrir aux nouveaux investisseurs des conditions favorables d'un environnement commercial rapide ainsi que des programmes d'incitation pour accueillir de nouveaux investissements. Cette année, le rapport Doing Business de la Banque mondiale vise à mesurer les aspects de la réglementation des affaires qui touchent les petites et moyennes entreprises nationales situées dans la plus grande ville commerciale de chaque économie, sur la base de scénarios de cas normalisés. Cette enquête couvre 11 domaines de la réglementation des entreprises – création d'entreprise, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention d'un prêt, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité, ainsi que certains aspects de la législation du travail. Pour de nombreux pays africains aujourd'hui, obtenir une bonne performance dans le classement Doing Business revêt de plus en plus le caractère d'une priorité gouvernementale. En la matière, dans les pays subsahariens, Maurice s'est classé au premier rang, suivie du Rwanda au deuxième, du Kenya au cinquième, du Ghana au dixième et ainsi de suite. De nombreux gouvernements africains ont également investi et mis en place des unités dédiées à des plans d'action de réforme spécifiques ciblant les indicateurs Doing Business. Le rapport fait état des réformes entreprises au cours de la période 2016-2017.

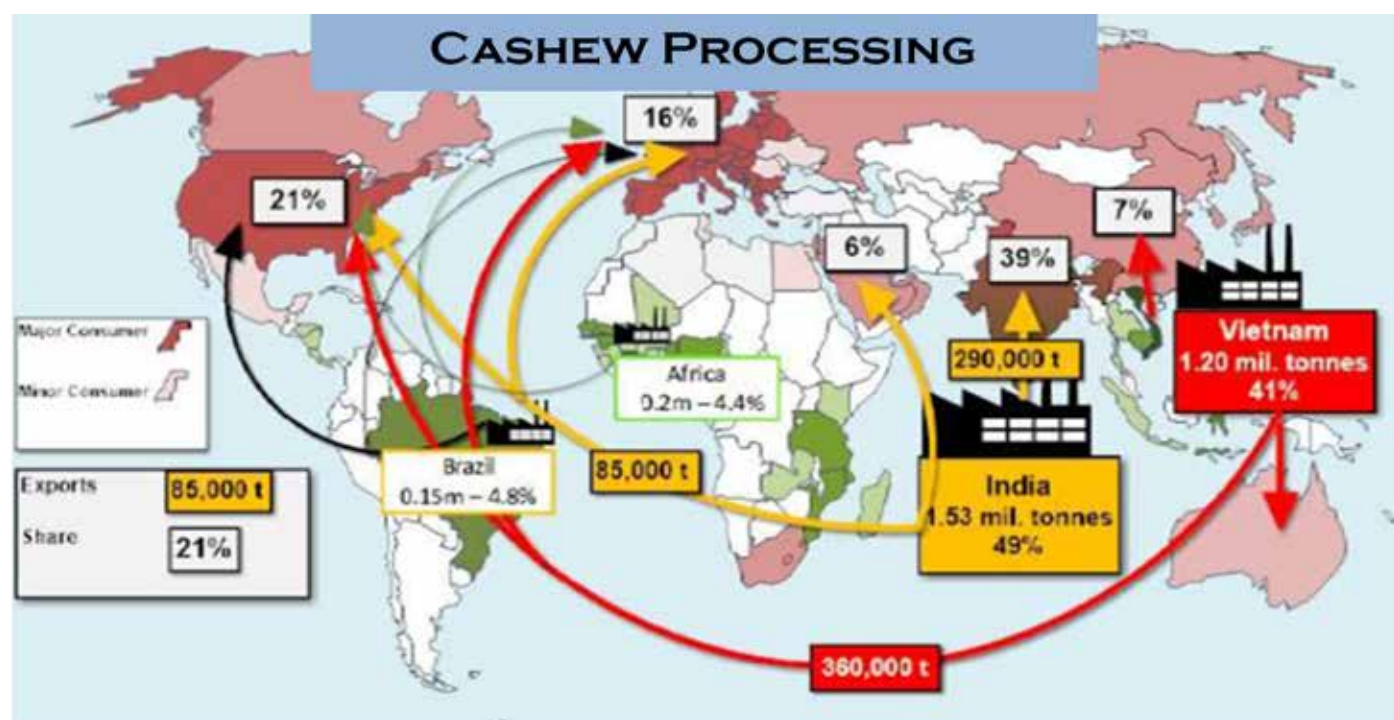
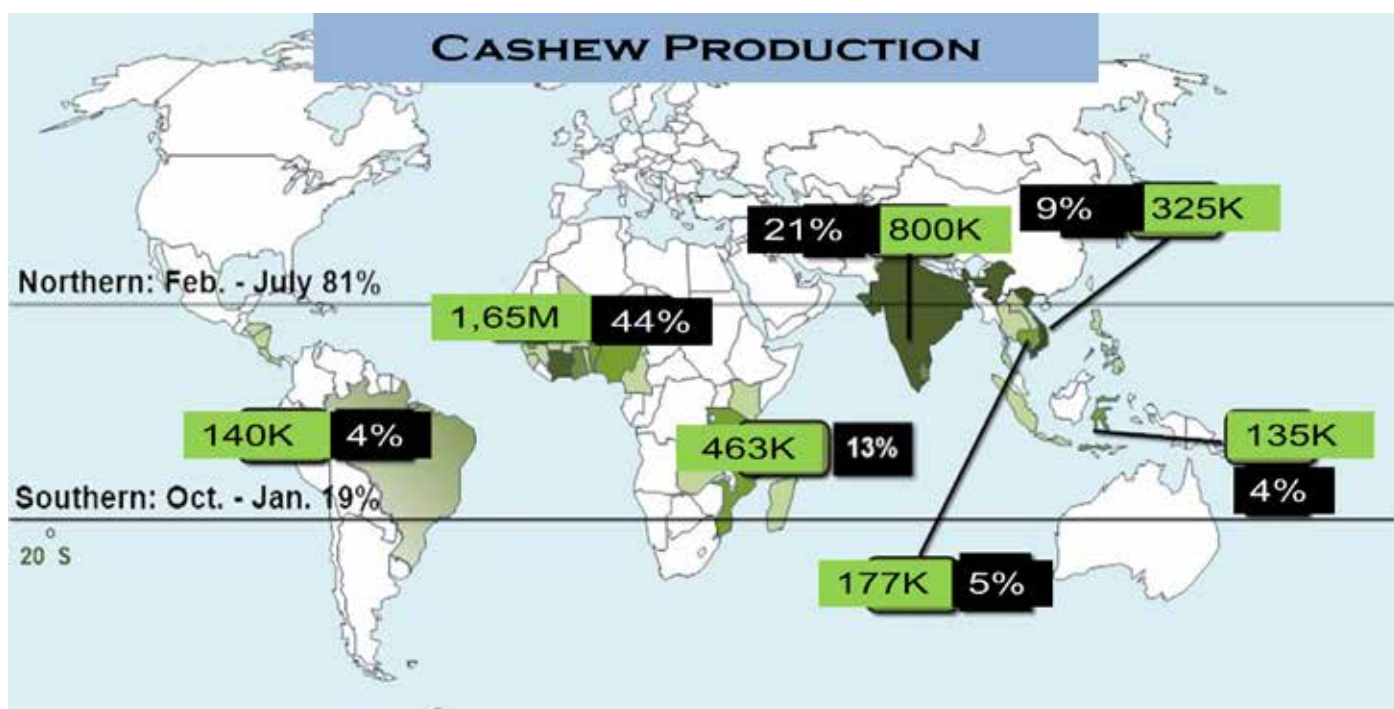
Indicateur	Réformes
Faciliter le démarrage d'une entreprise	La Guinée équatoriale a facilité le démarrage d'entreprise en éliminant la nécessité d'obtenir une autorisation d'établissement du Cabinet du premier ministre pour le démarrage d'une entreprise. Le Nigéria a accéléré le démarrage d'entreprise en permettant l'estampillage électronique des documents d'enregistrement. Le Sénégal a rendu le coût de création d'entreprise plus abordable en réduisant les frais de notaire pour la constitution d'une société.
Faciliter l'obtention des permis de construire	Le Bénin a accru la transparence dans le transformation des permis de construire en publiant gratuitement en ligne les règlements relatifs à la construction. La Côte d'Ivoire a facilité le traitement des permis de construire en rationalisant les processus à son guichet unique. Le Ghana a accru la transparence du traitement des permis de construire en publiant gratuitement en ligne les règlements relatifs à la construction. La Tanzanie a facilité le traitement des permis de construire en mettant en place un guichet unique et en rationalisant le processus de délivrance des permis de construire.
Faciliter le raccordement à l'électricité	Le Kenya a amélioré la fiabilité de l'électricité en investissant dans ses lignes de distribution et ses transformateurs et en créant une équipe spécialisée pour rétablir l'électricité en cas de panne. Le Mozambique a réduit le temps nécessaire pour obtenir un raccordement au réseau électrique en rationalisant les procédures par l'intermédiaire du service public plutôt que d'avoir recours à différents organismes.
Faciliter l'enregistrement des biens immobiliers	Le Bénin a rendu l'enregistrement des biens moins coûteux en supprimant la taxe d'enregistrement et en rendant publics le barème des frais et la liste des documents requis pour l'enregistrement des biens. La Tanzanie a rendu l'enregistrement de la propriété plus coûteux en augmentant les frais d'enregistrement foncier et d'enregistrement de biens immobiliers.
Renforcer les droits juridiques des emprunteurs et des prêteurs	Le Nigéria a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en garantissant aux emprunteurs le droit légal de consulter leurs données de crédit auprès du bureau du crédit et en commençant à fournir des notes de crédit aux banques, institutions financières et emprunteurs.
Améliorer le partage de l'information sur le crédit	Le Burkina Faso a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en mettant en place un nouveau bureau du crédit. Le Togo, le Mali, la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont amélioré l'accès à l'information sur le crédit en mettant en place un nouveau bureau du crédit.
Faciliter le paiement des taxes et impôts	Le Kenya a facilité le paiement des impôts en mettant en place une plateforme en ligne dénommée iTax, pour la déclaration et le paiement de l'impôt sur le revenu des sociétés et le prélèvement normal. Le Sénégal a facilité le paiement des taxes en introduisant des délais dans le Code général des impôts pour la transformation des remboursements de la taxe sur la valeur ajoutée en espèces et en appliquant ces délais dans la pratique.
Faciliter le commerce transfrontalier	Le Mozambique a facilité l'exportation en améliorant l'infrastructure du complexe portuaire de Maputo-Matola. Le Ghana a facilité le commerce transfrontalier en supprimant l'inspection à l'origine obligatoire préalable à l'arrivée des produits importés. Le Togo a facilité les échanges commerciaux transfrontaliers en mettant en place un système de guichet unique électronique, ce qui a permis de réduire les délais de mise en conformité à la frontière et de conformité documentaire tant pour l'exportation que pour l'importation.
Faciliter l'exécution des contrats	Le Sénégal a facilité l'exécution des contrats en introduisant des règles d'audience préliminaire plus strictes qui ont conduit à une réduction du temps nécessaire pour résoudre tout différend commercial. La Côte d'Ivoire a facilité l'exécution des contrats en introduisant une procédure accélérée simplifiée pour les petites créances qui permet aux parties de se représenter elles-mêmes.
Faciliter le règlement de l'insolvabilité	Le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée et la Guinée-Bissau ont facilité le règlement de l'insolvabilité en introduisant une nouvelle procédure de conciliation pour les entreprises en difficulté financière et une procédure simplifiée de règlement préventif pour les petites entreprises.
Législation du travail : protection sociale et avantages sociaux	La Gambie a renforcé la protection des investisseurs minoritaires en clarifiant les obligations des administrateurs et en offrant de nouvelles voies de recours aux actionnaires minoritaires qui cherchent à obtenir réparation pour un comportement oppressif. Le Nigéria a introduit une nouvelle cotisation obligatoire du travailleur acquittée par l'employeur.

Source : Rapport Doing Business, Groupe de la Banque mondiale, 2017-2018

CONDITIONS REQUISES DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES POUR L'INVESTISSEMENT:




- + Stabilité politique
- + Régimes d'incitation à l'investissement
- + Potentiel d'investissement (disponibilité de NCB, etc.)
- + Existence d'un centre de solutions pour les investisseurs
- + Cajou comme secteur prioritaire pour le gouvernement
- + Accès concurrentiel au financement
- + Disponibilité d'une main-d'œuvre dynamique et qualifiée
- + Innovateurs technologiques locaux compétitifs
- + Transfert effectif du capital et/ou des bénéfices
- + Protection contre la nationalisation
- + Incitations fiscales pour les entreprises prêtes à exporter
- + Proximité des marchés finaux

L'AFRIQUE REPRÉSENTE 58 % DE LA PRODUCTION MONDIALE DE CAJOU ET 4,4 % DE LA PRODUCTION MONDIALE D'AMANDES TRANSFORMÉES :



Modèles d'investissement dans la filière cajou

DIFFÉRENTS MODÈLES D'INVESTISSEMENT BASÉS SUR LA TECHNOLOGIE ET L'ÉCHELLE

	Modèle manuel à petite échelle (<500 TM)	Modèle semi-mécanisé à moyenne échelle (>10 000 TM)	Modèle entièrement mécanisé à grande échelle (>30 000 TM)
	<p>Technologie manuelle basée sur :</p> <p>La plus petite capacité d'usinage (<500 TM/an)</p> <p>Les machines utilisées sont souvent d'origine locale</p>	<p>Technologie semi-mécanisée basée sur :</p> <p>La capacité d'usinage moyenne (5000 à 10 000 TM/an)</p> <p>Les machines utilisées proviennent souvent d'Asie</p>	<p>Technologie entièrement mécanisée basée sur :</p> <p>La grande capacité d'usinage >30 000 TM/an</p> <p>Les machines utilisées proviennent souvent du Brésil, d'Europe et d'Asie du Sud-est</p>
	<p>Très peu d'investissement initial requis</p> <p>Accès facile aux NCB</p> <p>Pas d'échelle pour atteindre la qualité et la quantité requises</p> <p>Équipement d'origine nationale</p>	<p>Investissement modéré</p> <p>Faible coût opérationnel</p> <p>Forte productivité</p> <p>Haute qualité du produit avec une certification facile de la salubrité alimentaire</p> <p>Dépendance relativement équilibrée à l'égard de la machine et de l'homme</p> <p>Modèle centralisé</p>	<p>Plus approprié pour une utilisation à grande échelle et une forte utilisation de la capacité</p> <p>Bonne hygiène et bonne qualité et certification facile</p> <p>Rentable</p> <p>Production de produits de grade unique pour l'exportation et mieux tarifés</p>
	<p>Modèle décentralisé</p> <p>Frais généraux élevés</p> <p>Difficile d'obtenir la certification en matière de salubrité des aliments</p>	<p>Nécessité d'une gestion compétente</p> <p>Production d'un mélange de 16 grades</p> <p>Besoin d'une assistance technique importante</p>	<p>Coût d'entretien élevé</p> <p>Production à haute température et à faible teneur en matières grasses</p> <p>Moins de liens directs avec les producteurs</p> <p>N'a fonctionné (à sous-capacité) que dans un environnement protectionniste par le passé.</p>

INDICATEURS DE PERFORMANCE

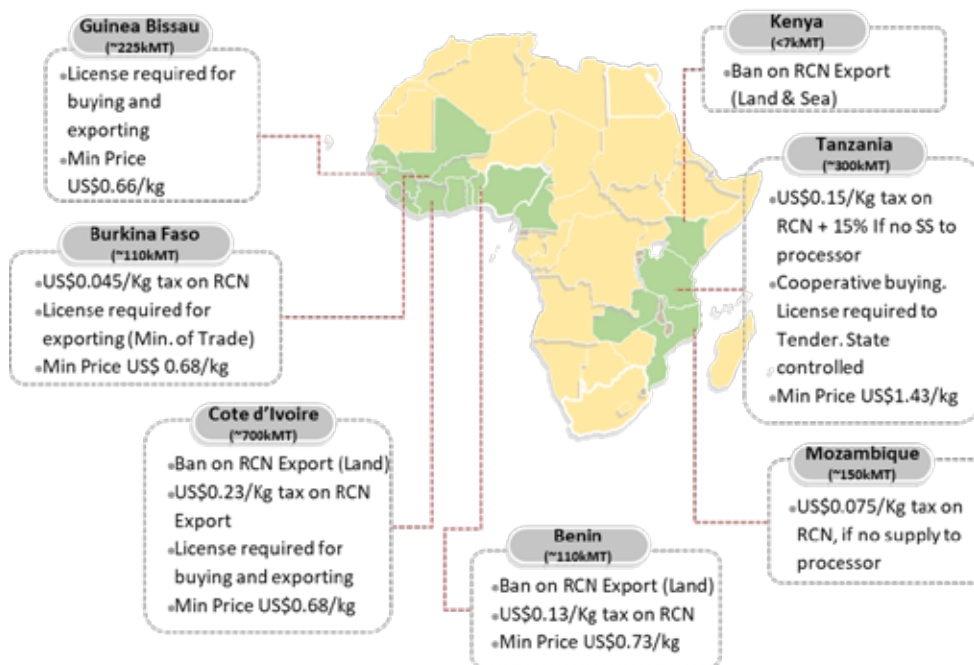
Pourcentage d'amandes entières	73 %	66%	55%
Pourcentage d'amandes blanches	75 %	85%	60%
Valeur moyenne/kg d'amandes (prix FOB en dollars EU)	6,65	6.32	6.03

INDICATEURS FINANCIERS

Capital en termes d'équipements et de machines (dollars EU)	350 000	6.0mio	18mio
Zones de construction civile (M2)	1311	16,260	42,630
Fonds de roulement (dollars EU)	370 000 – 450 000	7mio-9mio	20mio-27mio
Retour sur investissements (%)	<5	20-28	25-35

Cartographie des politiques de la filière cajou

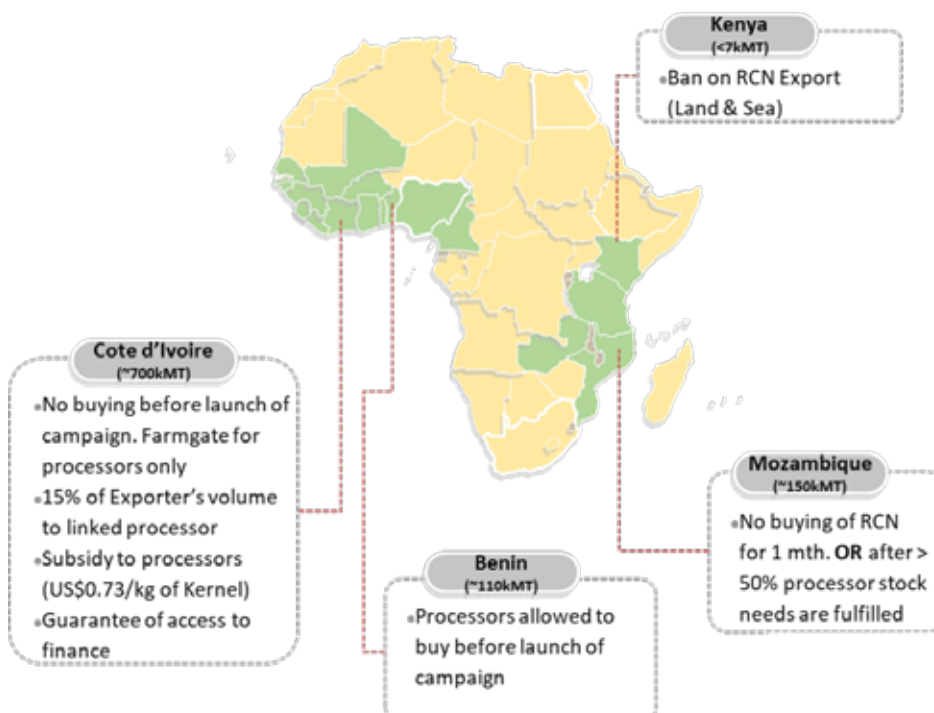
Cashew Sector Policies in Africa – RCN Focused



Key Policies:

1. **Ban on land export** in Cote d'Ivoire and Benin, of RCN exists. Kenya, has both Export land and sea ban.
2. **Tax on RCN Export** ranging from US\$0.045 in Burkina Faso to US\$0.23 per kg (2019) in Cote d'Ivoire
3. **Buyer/ Exporter licensing Requirement** before buying RCN in GB, BF, CIV and TZ
4. **Minimum Farm-gate price** of RCN ranging from US\$0.66 to US\$1.43 per kg (2019) are set annually in GB, BF, CIV, BN and TZ

Cashew Sector Policies in Africa – Processing Focused



Key Policies:

1. MZ and BN have defined **buying periods** for Processors, to fill their stock before allowing Traders/Exporters
2. In CIV, RCN **exporters are to sell-back 15%** of RCN to Processors before exporting.
3. CIV pays a **subsidy to local Processors** (US\$0.73/kg of kernel exported)
4. CIV **guarantees 25%** of loans to Processors, up to \$billion FCFA

Côte d'Ivoire



IL SE PASSE QUELQUE CHOSE D'EXTRAORDINAIRE EN CÔTE D'IVOIRE

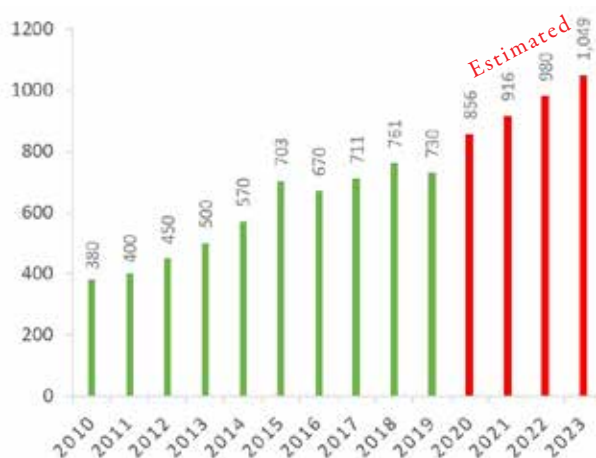
NUMERO 1 MONDIAL

En moins d'une décennie, la Côte d'Ivoire a doublé sa production de noix de cajou brutes pour devenir le leader mondial avec une production de plus de 750 000 tonnes métriques en 2018. Vingt-trois pour cent (23 %) du commerce mondial de noix de cajou brutes proviennent désormais de ce seul pays d'Afrique de l'Ouest. Ce n'est pas là un accomplissement banal, mais c'est un témoignage de ce qu'il est possible d'accomplir avec la priorisation, les politiques et les incitations idoines du marché.

L'initiative qui avait commencé comme l'introduction d'une plante robuste dans les années 1960 pour lutter contre la désertification est aujourd'hui un pilier central de l'économie. Et ce n'est que le début. La Côte d'Ivoire a pour ambition de transformer localement 50 % de ses noix de cajou brutes – et elle est sur la bonne voie pour y parvenir !

Pourquoi ces chiffres de production sont-ils importants ?

- L'approvisionnement en noix de cajou brutes (NCB) est le facteur de coût le plus important dans la transformation du cajou.
- 5 kg de NCB sont nécessaires pour produire 1 kg d'amandes de cajou.
- La maîtrise de la chaîne d'approvisionnement et la garantie de l'accès aux noix de cajou brutes sont impératives pour les transformateurs.
- En Côte d'Ivoire, 15 % de la production est réservée aux transformateurs locaux.



Production de noix de cajou brutes en Côte d'Ivoire (en milliers de tonnes métriques)

TOUT COMMENCE AVEC DES AGRICULTEURS ENTREPRENANTS



Photo: Yao Daouda

fil des ans, réalisant la demande croissante de noix de cajou, les exploitants agricoles ont développé leur production et amélioré leurs techniques agricoles avec le soutien du gouvernement, des partenaires au développement et des organisations non gouvernementales. L'investissement public dans la recherche et le développement s'est traduit par l'utilisation de semences polyclonales à haut rendement, tandis que les exploitants agricoles ont reçu une formation sur les meilleures pratiques de gestion agricole.

Aujourd'hui, environ 350 000 petits exploitants agricoles ont investi dans la production de noix de cajou sur 1 400 000 hectares dans les régions du centre et du nord du pays. Le rendement est passé de 300 à 500 kg au cours des dernières années et la qualité des noix de cajou brutes ivoiriennes a un taux de rendement des amandes (KOR) qui se situe en moyenne entre 46 et 48. Ces efforts combinés sont sur le point de porter leurs fruits, puisque la consommation mondiale de noix de cajou est en hausse.

HAUSSE DE LA PRODUCTION TIRÉE PAR LA DEMANDE MONDIALE

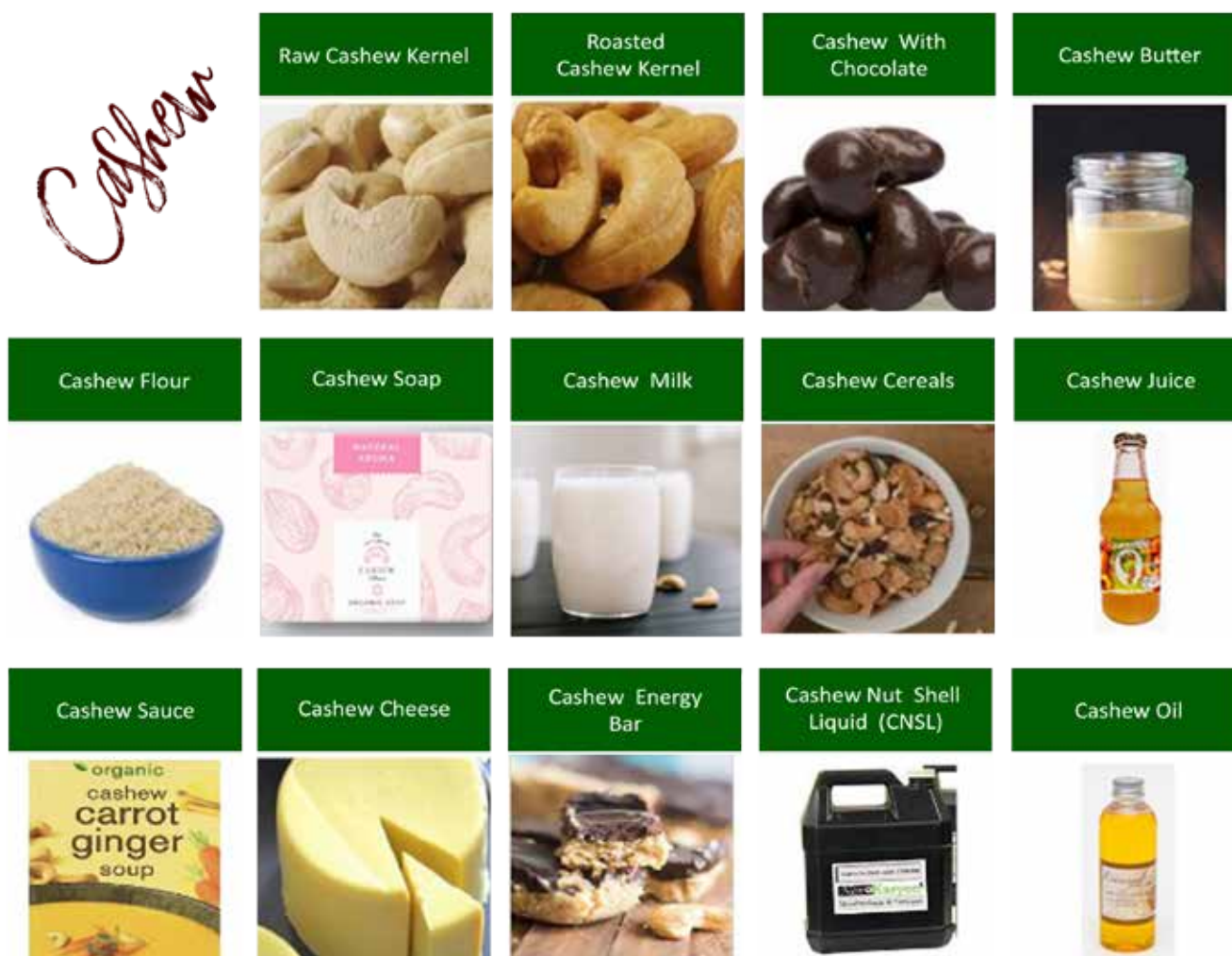


Valeur marchande de la consommation mondiale d'amandes (en milliards de dollars EU)

Le marché mondial du cajou a connu une croissance soutenue, doublant de taille depuis 2012, pour atteindre 7,6 milliards de dollars EU en 2017. On estime que le marché continuera de croître de 5,4 % en moyenne par an. Ce qui tient les investisseurs motivés, c'est qu'il existe de multiples facteurs expliquant cette hausse de la demande :

- les marchés traditionnels, tels que celui des États-Unis qui pèse aujourd'hui 1,7 milliard de dollars EU, ont connu une croissance de 43 % entre 2012 et 2017
- l'évolution des tendances de consommation, telles que les marchés soucieux de la santé, végétaliens et végétariens, a plus que jamais inscrit les noix sur la carte ;
- les marchés émergents, tels que celui de la Chine qui a connu une augmentation de 47 % de la consommation de noix de cajou entre 2017 et 2019, ouvrent la voie à un avenir encore plus prometteur.

De plus, l'amande de noix de cajou mieux connue et délicieuse n'est qu'un des nombreux produits dérivés de la noix de cajou brute. La chaîne de valeur du cajou génère des produits de consommation alimentaires et non alimentaires, notamment des amandes blanches et torréfiés, du lait, du savon, de l'huile et du cardanol.



Côte d'Ivoire

LA TRANSFORMATION NATIONALE S'INTENSIFIE FORTEMENT



Capacité de transformation et utilisation (milliers de tonnes métriques de noix de cajou brutes)

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est le premier pays africain transformateur de noix de cajou en volume, avec 69 000 tonnes métriques de noix de cajou brutes transformées localement en 2018 :

- la capacité de transformation installée a augmenté de 637 % entre 2011 et 2018, passant de 22 000 à 165 000 tonnes métriques.
- le rendement de transformation a augmenté de 33 % (taux de croissance annuel cumulé-TCAC) entre 2011 et 2018 et a fait un saut à 54 % entre 2017 et 2018.

Augmentation sans cesse de la production résultant de la transformation

Ces résultats impressionnants reflètent la maîtrise accrue de la chaîne de valeur du cajou et l'expertise des opérateurs privés en matière de transformation industrielle, ainsi que des politiques et réglementations gouvernementales adaptées et bien ciblées pour les aider à réussir. Une nouvelle génération d'investisseurs, tant nationaux qu'étrangers, aux antécédents commerciaux sophistiqués et jouissant d'une assise financière solide, contribue à accélérer ce rythme.

Les transformateurs de cajou ont compris que la Côte d'Ivoire est la destination idéale pour les amandes de cajou provenant d'une source unique et pour une traçabilité plus facile. Les transformateurs locaux ont le privilège d'acheter directement auprès des agriculteurs, bénéficiant d'une chaîne de valeur plus courte et d'une empreinte carbone réduite.

AVANTAGES QU'OFFRE LA COTE D'IVOIRE

- Disponibilité de matières premières de bonne qualité
- Destination pour une production à source unique et traçable
- Mécanisme d'incitation généreux et soutien massif de l'opinion publique
- Aucun frais d'expédition des NCB ; rabais pour les amandes en direction des États-Unis et de l'EU
- Chaînes de valeur plus courtes pour promouvoir la durabilité
- Avantages des accords de libre-échange
- Méthodes de transformation industrielle propres et sûres



EXCELLENTE MESURES INCITATIVES

Les investissements publics continuent d'affluer dans le secteur, soutenus par un projet de 200 millions de dollars EU financé par la Banque mondiale, principalement consacré au développement de l'infrastructure industrielle dans les zones de production de cajou et à la facilitation de l'accès au financement des investisseurs dans la filière cajou.

Au-delà d'un programme d'investissement généreux adopté par le gouvernement de Côte d'Ivoire, la filière cajou bénéficie d'incitations spécifiques supplémentaires:

- subvention gouvernementale de 0,68 dollar par kilogramme d'amandes blanches transformées localement et de 0,25 dollar par kilogramme d'amandes décortiquées transformées localement
- système de garantie de crédit pour faciliter les prêts financiers nationaux aux transformateurs ;
- importation en franchise des droits de l'équipement de transformation pendant cinq ans ;
- exonération de la taxe à l'exportation pour les transformateurs d'amandes de cajou ;
- exonération totale de la TVA sur les coûts pendant quatre ans lors de la phase de préparation du projet ;
- accès prioritaire aux zones industrielles et aux parcs agro-industriels viabilisés.



Photo: TBI

Processing facilities employ a majority of women

REJOIGNEZ UNE TENDANCE GAGNANTE

La Côte d'Ivoire est à la recherche d'investisseurs pour transformer 250 000 tonnes métriques supplémentaires de noix de cajou brutes.

Il existe des possibilités d'adhérer à d'anciens projets ou à de nouveaux projets.

Pour en savoir davantage, contactez-nous:



Simplicie Gue

Conseil du coton et de l'anacarde, Côte d'Ivoire

Email : guesi@conseilcotonanacarde.ci

Téléphone : +225 05 00 54 04



Valérie Vencatachellum

Institut Tony Blair pour le changement mondial

Email : v.vencatachellum@institute.global

Téléphone : +225 58 37 50 76

Bénin

APERÇU DU PAYS

Contexte politique : Le Dahomey français a accédé à l'indépendance en 1960. Le pays a changé de nom pour devenir la République du Bénin en 1975. Un terme a été mis à la succession de gouvernements militaires en 1972 avec l'accession au pouvoir de Mathieu KEREKOU et l'établissement d'un gouvernement basé sur les principes marxistes-léninistes. Le passage à un gouvernement représentatif a commencé en 1989. Deux ans plus tard, des élections libres ont marqué le début de la présidence de l'ancien premier ministre Nicéphore SOGLO, marquant ainsi le premier transfert réussi du pouvoir en Afrique d'une dictature à une démocratie. KEREKOU est revenu au pouvoir suite à des élections organisées en 1996 et en 2001, bien qu'il y ait eu des allégations d'irrégularités. KEREKOU a quitté le pouvoir à la fin de son deuxième mandat en 2006 et a été remplacé par Thomas YAYI Boni, un outsider politique et indépendant, qui a remporté un deuxième mandat de cinq ans en mars 2011. Patrice TALON, riche homme d'affaires, a accédé au pouvoir en 2016 après avoir fait campagne pour rétablir la confiance du public dans le gouvernement.

COTE DE CRÉDIT (NOTATION À LONG TERME)

Standard & Poor's

Monnaie nationale : B/Négatif
Devise étrangère : B

STANDARD
& POOR'S

Fitch

Monnaie nationale : B
Devise étrangère (long terme/court terme) : B/B

Fitch Ratings

TENDANCES ÉCONOMIQUES¹

Solde courant :	-1,024 milliard de dollars EU (estimation de 2017)
Réserves :	698,9 millions de dollars EU (estimation au 31 décembre 2017)
PIB :	10,36 milliards de dollars EU (2018)
Monnaie :	Franc CFA
Inflation :	2,3 % (2018)
Taux de croissance :	6 % (2018)
Produits d'exportation :	Coton, anacarde, beurre de karité, textiles, produits de palme, fruits de mer

ENVIRONNEMENT¹

Superficie :	112 620 km ² ; surface émergée : 110 620 km ² ; superficie immergée : 2000 km ²
Climat :	Tropical ; chaud, humide au sud ; semi-aride au nord
Relief :	Relief plat pour l'essentiel à une plaine vallonné ; présence d'un certain nombre de collines et de montagnes à faible altitude
Utilisation des terres :	Terres arables : 23,94 % ; cultures pérennes : 3,99 % ; autres : 72,06 % (estimation de 2012)
Risques naturels :	Le vent chaud, sec et poussiéreux de l'harmattan peut affecter le nord de décembre à mars.
Problèmes environnementaux :	Insuffisance de l'approvisionnement en eau potable ; le braconnage menace les populations fauniques ; déforestation ; désertification

MAIN-D'ŒUVRE¹

Population active (15 ans et plus) :	4,7 millions (2018)
Population active (par profession) :	Agriculture : 43,19 % Industrie : 18,48 % Services : 38,31 %
Taux de chômage :	2,4 % (estimation de 2017)
Salaire mensuel minimum :	70 \$EU
Heures de travail légales :	40 heures/semaine

APERÇU DU SECTEUR DU CAJOU DU BÉNIN

Croissance de la filière cajou – 2018

131,000 TM	Production de NCB
135,572 TM	Exportations de NCB
19.09 %	Croissance de la production de NCB
14.31 %	Pourcentage de la production transformée



La filière cajou est une filière importante au plan stratégique pour la République du Bénin, car elle génère des revenus d'exportation importants et crée un énorme impact social et économique dans le pays. La production annuelle de noix de cajou du Bénin est d'environ 120 000 tonnes métriques. Désignée comme l'une des 12 industries prioritaires, le gouvernement du Bénin a conçu un plan stratégique pour développer la filière cajou dans le cadre de sa stratégie globale pour le secteur agricole (PSRA, 2006-2011). L'anacarde du Bénin se classe au deuxième rang dans les classements des pays africains en termes de qualité et cette donnée est bien reconnue par les transformateurs locaux et externes du cajou.

POINT SUR LA RÉGLEMENTATION ET LES POLITIQUES DE LA FILIÈRE

Au début de chaque campagne du cajou, le ministère du Commerce fixe un prix minimum bord-champ. Le calendrier de la campagne de noix de cajou brutes est fixé par les ministères du Commerce et de l'Agriculture. Le gouvernement prélève des taxes à l'exportation de 70 FCFA/kg sur les noix de cajou brutes, mais il n'y a pas de taxe sur les exportations d'amandes. Une taxe routière est prélevée au taux de 0,85 % de la valeur des marchandises transportées. Le Bénin accorde des exonérations fiscales et douanières sur les importations d'équipements de transformation de produits agricoles. La réglementation des zones franches prévoit beaucoup plus de réductions et d'exonérations fiscales et douanières pour les entreprises axées sur l'exportation qui investissent au Bénin (voir www.a-zfibenin.com et www.cpiibenin.com). Les coûts nationaux de transport des marchandises jusqu'au port de Cotonou sont de l'ordre de 15 à 20 FCFA/kg selon le point d'origine, tandis que pour les exportations, les coûts de fret maritime varient entre 900 et 1100 \$EU pour un conteneur de 20 pieds en destination des pays européens. Vous trouverez ci-dessous des points d'information sur les nouvelles politiques et réglementations:



- IFA – Interprofession de la filière anacarde et B2A-Bureau d'étude et d'appui au secteur agricole, sont des représentants du secteur privé reconnus par le gouvernement béninois et maintenant fortement impliqués dans la promotion de la filière anacarde. De nouveaux cadres ont pris fonction le 10 octobre 2019 et demeureront en fonction pendant trois ans ;
- le gouvernement examine actuellement deux nouveaux décrets avec les acteurs de la filière anacarde ;
- le gouvernement investit dans des programmes massifs de gestion forestière et de réhabilitation dans les zones de culture de l'anacarde ;
- un guichet d'exportation est disponible pour les transformateurs de cajou établis localement qui bénéficient d'un accès supplémentaire d'un chargement de cinq (5) tonnes métriques par camion de NCB livrées par les exportateurs avant l'exportation, parallèlement à leurs propres efforts d'achat de NCB ;
- la taxe à l'exportation sur la NCB a été augmentée de 10 à 70 FCFA pendant la campagne 2019 ;
- le prix minimum bord-champ a été annoncé à 400 FCFA (0,66 \$EU) le kilogramme par le gouvernement béninois pour la campagne 2019. Le taux de rendement des amandes (KOR) a également chuté à 43 en moyenne ;
- le Bénin facilite l'accès des transformateurs locaux à la NCB, la stabilisation des prix et la levée de fonds pour le développement de la chaîne de valeur ainsi que le soutien à la production ;
- le Bénin a adhéré au Conseil international consultatif du cajou (CICC) ;
- interdiction de l'exportation de la NCB au-delà des frontières terrestres imposée en 2017 après le démarrage de la campagne.

POINTS DE CONTACT IMPORTANTS

Organismes gouvernementaux:

- Ministère du Commerce et de l'Industrie – pour obtenir le permis d'importation et d'exportation commerciales pour les activités commerciales des sociétés.
- Ministère des Finances – pour enregistrer les entreprises aux fins du contrôle fiscal.
- Ministère de l'Agriculture – pour obtenir le certificat phytosanitaire aux fins de l'exportation.
- Ministère de la Justice – pour l'enregistrement légal des sociétés.
- Comité municipal – pour la publication de l'enregistrement des entreprises au journal officiel.
- Le Centre de formalités des entreprises (CFE) : le CFE est un guichet unique pour la création d'entreprises. Il est basé à la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin (CCIB, www.ccib.bj) et fournit des informations sur les implications juridiques et la documentation requise selon la structure de l'entreprise. Chaque département régional du CCIB dispose d'un bureau de liaison du CFE.
- Le Centre de promotion des investissements (CPI) du Bénin est une institution du ministère de l'Économie, du Développement et de l'Évaluation de l'Action Publique (MEPDEAP). Il conseille et facilite les projets d'investissement en République du Bénin

Organismes non gouvernementales dans la filière cajou :

- Competitive Cashew (ComCashew)
- Institut national des recherches agricoles du Bénin (INRAB) financé par la GIZ, le DANIDA
- Service de protection des végétaux (SPV/DAGRI)
- Direction de la Promotion de la Qualité et du Conditionnement des produits agricoles (DPQC)
- Centres régionaux pour la promotion agricole (CeRPA)
- Société nationale pour la promotion agricole (SONAPRA)
- Faculté des sciences agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi (FSA/UAC)
- Département agronomique de l'Université de Parakou (FA/UP)
- Fonds de développement pour la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (FODEFCA)
- Institut international d'agriculture tropicale (IITA-Bénin)
- Organisation néerlandaise de développement (SNV)
- Benin Caju
- Technoserve
- Coopération belge
- FENAPAB
- Chambre nationale de l'agriculture (CNA)

Burkina Faso

APERÇU DU PAYS^I

Contexte politique : Le Burkina Faso (ex Haute Volta) a obtenu son indépendance vis-à-vis de la France en 1960. Les coups d'État militaires répétés des années 1970 et 1980 ont été suivis d'élections multipartites au début des années 1990. L'ancien président Blaise COMPAORÉ (1987-2014) a démissionné fin octobre 2014 à la suite de protestations populaires contre sa tentative de modifier la limite de deux mandats présidentiels prévue par la Constitution. À la mi-novembre, un cadre pour un gouvernement intérimaire a été adopté en vertu de la Charte nationale de transition. Une administration intérimaire, dirigée par le président Michel KAFANDO et le premier ministre Yacouba Isaac ZIDA, a commencé à organiser les élections présidentielles et législatives prévues pour octobre 2015, mais celles-ci ont été reportées suite à un coup d'État manqué d'une semaine en septembre. Les élections reportées ont eu lieu le 29 novembre 2015 et Roch Marc Christian KABORÉ a été élu président au premier tour.

COTE DE CRÉDIT (NOTATION À LONG TERME)

Standard & Poor's

STANDARD
& POOR'S

Local Currency: B

Foreign Currency: B/Positive

Fitch

FitchRatings

Not available.

TENDANCES ÉCONOMIQUES^I

Solde courant :	-1,019 milliard de dollars EU (estimation de 2017)
Réserves :	49 millions de dollars EU (estimation au 31 décembre 2017)
PIB :	14,44 milliards de dollars EU (2018)
Monnaie :	Franc CFA
Inflation :	1,9 % (2018)
Taux de croissance :	6,5 % (2018)
Produits d'exportation :	Or, coton, bétail



ENVIRONNEMENT^I

Superficie totale :	274 200 km ² ; superficie émergée : 273 800 km ² ; superficie immergée : 400 km ²
Climat :	Tropical ; périodes d'hivernage chaudes et sèches ; périodes estivales chaudes et humides.
Relief :	Plaines principalement plates à découpées et ondulées ; relief vallonné à l'ouest et au sud-est
Utilisation des terres :	Terres arables : 21,93 % ; cultures pérennes : 0,26 % ; autres : 77,81 % (estimation de 2012)
Risques naturels :	Sécheresses récurrentes
Problèmes environnementaux :	Les sécheresses récentes et la désertification affectent gravement les activités agricoles, la répartition de la population et l'économie ; surpâturage ; dégradation des sols ; déforestation

MAIN-D'ŒUVRE^{II}

Population active (15 ans et plus) :	7,25 millions (2018)
Population active (par profession) :	Agriculture : 90 % ; Industrie et services : 10 %
Taux de chômage :	6,3 % (estimation de 2017)
Salaire mensuel minimum :	56 \$EU
Heures de travail légales :	40 heures/semaine

APERÇU DU SECTEUR DU CAJOU DU BURKINA FASO

Croissance de la filière cajou - 2018

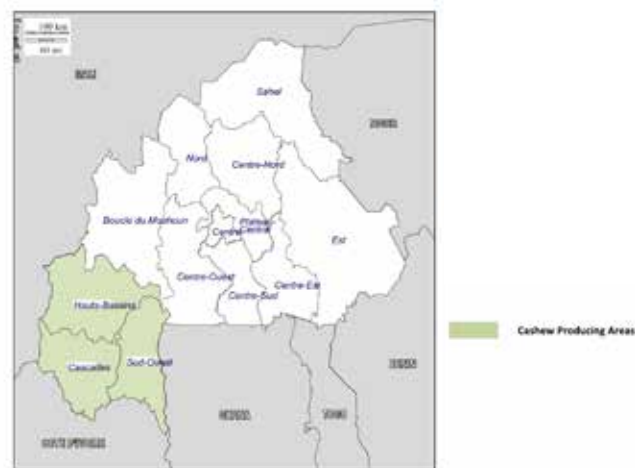
80,000 TM	Production de NCB
63,000 TM	Exportations de NCB
14.3 %	Croissance de la production de NCB
7.5 %	Pourcentage de la production transformée



Burkina Faso is seventh largest cashew nuts producer in African. Burkina Faso is known for big cashews with natural resistance against common farm diseases. The country also offers industrially skilled and dedicated work force to serve the agro-industries. In 2016 cashew harvest season, the country registered its bumper crop reaching 75,000 MT of annual raw cashew production.

POINT SUR LA RÉGLEMENTATION ET LES POLITIQUES DE LA FILIÈRE

Au début de chaque campagne du cajou, le ministère du Commerce fixe un prix minimum bord-champ. Le calendrier de la campagne de noix de cajou brutes est fixé par le ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat. En 2015, l'économie devrait rester dynamique avec la poursuite des investissements dans les infrastructures dans le cadre de la Stratégie pour la croissance accélérée et le développement durable (SCADD) du gouvernement. Les dépenses d'investissement sont restées pratiquement inchangées à 11,2 % en 2013, contre 11,1 % en 2012. Les investissements ont été maintenus grâce au démarrage des travaux de l'aéroport de Ouagadougou-Donsin, au Projet de pôle de croissance de Bagré et aux projets d'infrastructures routières et électriques. Le Code des investissements de 2004 démontre l'intérêt du gouvernement à attirer l'IED pour créer des industries qui produisent des biens d'exportation et assurent des formations ainsi que des emplois à sa main-d'œuvre nationale. Le Code contient six options préférentielles en matière d'investissement et d'exploitation, qui s'appliquent également à tous les nouveaux investissements, fusions et acquisitions. Toutes les mesures incitatives spécifiques à l'investissement sont décrits dans le Code des investissements de 2004. En outre, les entreprises qui utilisent au moins 50 % de matières premières fournies localement sont exonérées des taxes commerciales et bénéficient également d'une réduction de 50 % des taxes douanières.



Ces entreprises sont également exonérées des droits d'accises sur les équipements de production et les pièces détachées. Le gouvernement du Burkina Faso, qui espère profiter de sa situation centrale en Afrique de l'Ouest, a récemment annoncé le développement d'une zone de commerce extérieur ou « port franc » à Samandéni, dans la région Ouest du Burkina Faso (voir...). Le Burkina Faso a adopté la politique des zones franches pour fournir des réductions et exonérations fiscales et douanières aux entreprises qui investissent dans le pays (voir www.tradepoint.bf). Les coûts de transport national des marchandises en direction de la capitale du pays varient entre 12 et 18 FCFA/kg selon le point d'origine, tandis que, pour les exportations, le fret routier en direction des ports d'Abidjan, de Tema et de Cotonou est également possible. Abidjan est également desservi par le rail. Les devis sont établis une fois tous les trois mois et sont disponibles auprès d'expéditeurs connus, à savoir Maersk, SNTB, et Africa Logistic, qui sont tous représentés au Burkina Faso. Vous trouverez ci-dessous des points d'information sur les nouvelles politiques et réglementations :

- le Comité Interprofessionnel de l'Anacarde du Burkina Faso (CIAB) assure la liaison avec le secteur public et préconise des mesures pour faciliter l'accès aux matières premières et améliorer la production de noix de cajou ;
- le guichet exportations est disponible pour les transformateurs de cajou établis localement avec un accès supplémentaire aux NCB et pour réguler également les fluctuations de prix et les flux commerciaux ;
- le Burkina Faso a bénéficié de 4 millions de dollars EU pour la production de noix de cajou sous forme de prêt de la Banque africaine de développement (BAD) ;
- lancement de la campagne du cajou de 2016 avec un prix indicatif bord-champ de 640 FCFA (1 \$EU/kg).
- adhésion au Conseil international consultatif du cajou (CICC).

POINTS DE CONTACT IMPORTANTS

Organismes gouvernementaux:

- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat – pour obtenir le permis d'importation et d'exportation commerciales pour les activités commerciales des entreprises et aussi pour obtenir le permis industriel.
- Ministère de l'Économie et des Finances – pour enregistrer les entreprises aux fins du contrôle fiscal.
- Ministère de l'Agriculture et des Ressources en eau – pour obtenir le certificat phytosanitaire aux fins de l'exportation.
- Ministère de la Justice, des Droits de l'homme et de la Promotion civique et Garde des Sceaux – pour l'enregistrement légal des sociétés.
- Comité municipal – pour la publication de l'enregistrement des entreprises au journal officiel.
- Les agences actives dans le secteur en matière de sécurité alimentaire et de réglementation, d'analyse physique et chimique, sont l'Office national du Commerce (ONAC), le DTA, le Laboratoire national de santé publique (LNSP) et l'Institut de l'Environnement et de la Recherche agricole (INERA).

Organismes non gouvernementaux:

- Competitive Cashew (ComCashew)
- Oxfam International
- PDA-GTZ
- FairMatch Support (FMS)
- INADES – Formation/RONGEAD
- SNV
- Fournisseurs de services spécialisés : Structures biologiques et équitables (ECOCERT. SA, FLO-cert), Bureau d'études et de formation et l'ONAC, le Laboratoire national de santé publique.

Gambie

APERÇU DU PAYS^I

Contexte politique : La Gambie a obtenu son indépendance vis-à-vis du Royaume-Uni en 1965. Entourée au plan géographique par le Sénégal, elle a formé une fédération de courte durée de la Sénégalie entre 1982 et 1989. En 1991, les deux pays ont signé un traité d'amitié et de coopération, mais des tensions ont éclaté entre elles de façon intermittente depuis lors. Yahya A. J. Jammeh a dirigé un coup d'État militaire en 1994 qui a renversé le président. Une nouvelle constitution et des élections présidentielles ont eu lieu en 2017, suivies d'un scrutin parlementaire, et ont marqué le retour nominal au pouvoir civil. Adama Barrow a été récemment élu président, au début de l'année 2017, permettant ainsi d'assurer une stabilité politique.

COTE DE CRÉDIT (NOTATION À LONG TERME)

Not available

TENDANCES ÉCONOMIQUES^I

Solde courant :	-194 millions de dollars EU (estimation de 2017)
Réserves :	170 millions de dollars EU (estimation au 31 décembre 2017)
PIB :	1,62 milliard de dollars EU (2018)
Monnaie :	Dalasi (GMD)
Inflation :	6,6 % (estimation de 2018)
Taux de croissance :	6,6 %
Produits d'exportation :	Produits à base d'arachide, poisson, fibre de coton, amande de palme



ENVIRONNEMENT^I

Superficie totale :	11 295 km ² ; superficie émergée : 10 000 km ² ; superficie immergée : 1295 km ²
Climat :	Tropical ; saison chaude et pluvieuse (de juin à novembre) ; saison sèche et plus humide (de novembre à mai)
Relief :	Plaine inondable du fleuve Gambie flanquée de quelques collines basses
Utilisation des terres :	Terres arables : 43,48 % ; cultures pérennes : 0,49 % ; autres : 56,03 % (estimation de 2012)
Risques naturels :	Sécheresse (les précipitations ont chuté de 30 % au cours des 30 dernières années)
Problèmes environnementaux :	Déforestation ; désertification ; prévalence des maladies d'origine hydrique

MAIN-D'ŒUVRE^I

Population active (15 ans et plus) :	756 130 (2018)
Population active (par profession) :	Agriculture : 75 % ; Industrie : 19 % ; Services : 6 %
Taux de chômage :	2,35 % (estimation de 2016)
Salaire mensuel minimum :	33,75 \$EU
Heures de travail légales :	48 heures/semaine

APERÇU DU SECTEUR DU CAJOU DE LA GAMBIE

Croissance de la filière cajou - 2018

6,000 TM	Production de NCB
18,215 TM	Exportations de NCB
0 %	Croissance de la production de NCB
1.67 %	Pourcentage de la production transformée

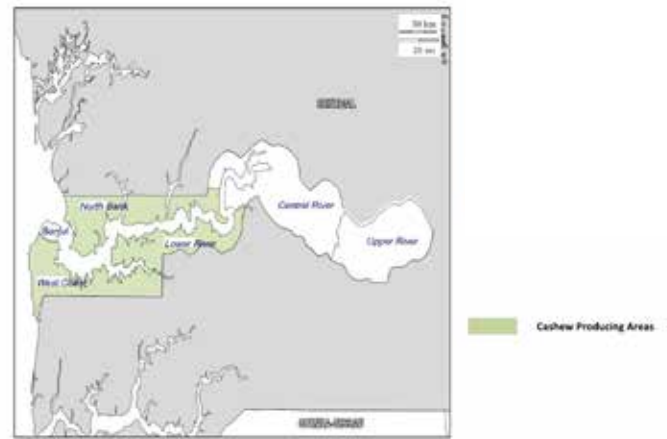


La Gambie produit 10 000 tonnes métriques de noix de cajou par an. La production est concentrée dans les zones indiquées sur la carte ci-dessous. Les zones de production sont proches des sites de transformation, ce qui permet une abondance de main-d'œuvre bon marché et disponible localement.

POINT SUR LA RÉGLEMENTATION ET LES POLITIQUES DE LA FILIÈRE

La Gambie ne produit que 10 000 tonnes métriques de NCB, mais en exporte plus de 50 000, en raison des apports de NCB du Sénégal. Pendant les cinq premières années d'un nouvel investissement, l'investisseur est exonéré de taxes industrielles. En outre, les installations destinées à l'équipement agro-industriel sont exonérées de taxes à l'importation et il n'y a pas de taxe sur l'exportation des amandes de cajou. Les coûts de transport national des marchandises en direction du port de Banjul sont de l'ordre de 25 GMD/kg selon le point d'origine, tandis que le transport maritime pour un conteneur 20 pieds en direction des ports internationaux aux États-Unis/en Europe coûte 4000 \$EU. Vous trouverez ci-dessous des points d'information sur les nouvelles politiques et réglementations:

- les cinq (5) premières années pour les nouveaux investissements sont exonérées de taxe industrielle ;
- exonération de la taxe à l'importation pour les équipements agro-industriels ;
- pas de taxe sur l'exportation d'amandes de cajou ;
- le prix a augmenté de 2,13 \$EU/kg bord-champ en raison de l'interdiction du commerce transfrontalier par la Guinée-Bissau à la fin de la campagne ;
- la Gambie possède l'un des ports les mieux équipés de la région de SEGABI ;
- taxe élevée imposée aux camions en provenance du Sénégal ;
- la Gambie a beaucoup investi dans le GAP cette année et la production devrait être élevée. De bonnes installations portuaires encouragent les exportations de la région à travers le port ;
- l'application de l'interdiction du commerce transfrontalier par la Guinée-Bissau a créé une demande énorme en Gambie.



POINTS DE CONTACT IMPORTANTS

Organismes gouvernementaux:

- Ministère du Commerce – pour obtenir le permis d'importation et d'exportation commerciales pour les activités commerciales des entreprises et aussi pour obtenir le permis industriel.
- Ministère de l'Industrie, des PME et de la Promotion du secteur privé
- Ministère des Finances – pour enregistrer les entreprises aux fins du contrôle fiscal.
- Ministère de l'Agriculture – pour obtenir le certificat phytosanitaire aux fins de l'exportation.
- Ministère de la Justice et Garde des Sceaux – pour l'enregistrement légal des entreprises.
- Comité municipal – pour la publication de l'enregistrement des entreprises au journal officiel.
- Agence de promotion des investissements et des exportations de la Gambie (GIEPA) – pour obtenir le Code des investissements, des informations sur les exigences, les facilités et les avantages de l'investissement en Gambie, et pour soumettre une proposition de projet

Organismes non gouvernementaux:

- International Relief & Development (IRD).
- Alliance du cajou de la Gambie – Alliance du secteur privé local de Gambie.



Ghana

APERÇU DU PAYS^I

Contexte : Né de la fusion de la colonie britannique de la Gold Coast et du Toppoland, territoire sous tutelle, le Ghana est devenu en 1957 le premier pays d'Afrique subsaharienne colonisé à obtenir son indépendance. Il a subi une série de coups d'État avant que le lieutenant Jerry RAWLINGS ne prenne le pouvoir en 1981. Après avoir approuvé une nouvelle constitution et rétabli le multipartisme en 1992, RAWLINGS a remporté les élections présidentielles en 1992 et en 1996. John KUFUOR du Nouveau Parti patriotique (NPP), parti d'opposition, lui a succédé et a été réélu en 2004. John Atta MILLS, du Congrès national démocratique, a remporté l'élection présidentielle de 2008 devenant ainsi le chef de l'État, mais il décède en juillet 2012 et est remplacé, selon la constitution par son vice-président, John Dramani MAHAMA, qui a ensuite remporté l'élection présidentielle de décembre 2012. En 2016, toutefois, Nana Addo Dankwa AKUFO-ADDO du NPP bat MAHAMA à l'élection présidentielle.

COTE DE CRÉDIT (NOTATION À LONG TERME)

Standard & Poor's

Monnaie nationale : B
Devise étrangère : B/Stable
Plafond par pays : B

STANDARD
& POOR'S

Fitch

Monnaie nationale : B
Devise étrangère (long terme/court terme) : B
Plafond par pays : B

FitchRatings

TENDANCES ÉCONOMIQUES^{II}

PIB : 65,56 milliards de dollars EU (estimation de 2018)
Monnaie : Cedi ghanéen (GHS)
Inflation : 9,1 % (2019)
Taux de croissance : 6,3 % (2018)
Produits d'exportation : Pétrole, or, cacao, bois, thon, bauxite, aluminium, minerai de manganèse, diamants, produits horticoles. Le cajou est le produit d'exportation non traditionnel qui rapporte le plus.

ENVIRONNEMENT^{III}

Superficie totale : 238 533 km² ; superficie émergée : 227 533 km² ; superficie immergée : 11 000 km²
Climat : Tropical ; chaud et relativement sec le long de la côte sud-est ; chaud et humide au sud-ouest ; chaud et sec au nord
Relief : Principalement des plaines basses avec un plateau disséqué dans la zone centre-sud
Utilisation des terres : Terres arables : 20,66 % ; cultures pérennes : 11,87 % ; autres : 67,48 % (estimation de 2012)
Risques naturels : Des vents secs et poussiéreux de l'harmattan en provenance du nord-est soufflent de janvier à mars ; sécheresses.
Problèmes environnementaux : La sécheresse récurrente dans le nord affecte gravement les activités agricoles ; la déforestation ; le surpâturage ; l'érosion des sols ; le braconnage et la destruction des habitats menacent les populations fauniques ; la pollution de l'eau ; l'insuffisance des approvisionnements en eau potable.

MAIN-D'ŒUVRE^{IV}

Population active (15 ans et plus) : 12,53 millions (2018)
Population active (par profession) : Agriculture : 44,7 % ; Industrie : 14,4 % ; Services : 40,9 %
Taux de chômage : 4,2 % (2018)
Salaire mensuel minimum : 60 \$EU
Heures de travail légales : 40 heures/semaine

APERÇU DU SECTEUR DU CAJOU DU GHANA

Croissance de la filière cajou - 2018

95,000 TM	Production de NCB
229,966 TM	Exportations de NCB
26.7 %	Croissance de la production de NCB
10.53 %	Pourcentage de la production transformée



Le Ghana produit de 60 000 à 70 000 tonnes de noix de cajou brutes et exporte environ 30 000 tonnes métriques de NCB. La production est concentrée dans la région de Brong-Ahafo. En raison de la stabilité politique continue et d'un environnement commercial approprié, le Ghana a attiré de nombreux investissements dans le secteur de la transformation du cajou, tant locaux qu'étrangers. Du fait d'une forte concurrence pour les noix de cajou brutes et d'une faible capitalisation, la plupart des transformateurs se sont repliés et cherchent à injecter des capitaux supplémentaires pour profiter de l'assouplissement récent de l'interdiction des exportations par voie terrestre de la NCB en provenance de la Côte d'Ivoire.

POINT SUR LA RÈGLEMENTATION ET LES POLITIQUES DE LA FILIÈRE

Le Ghana a des zones franches qui sont supervisées par le Conseil des zones franches du Ghana (GFZB), offrant des réductions et des exemptions de taxes et de droits pour les entreprises qui investissent au Ghana. Le Conseil de promotion de l'investissement au Ghana offre également des incitations supplémentaires aux entreprises (voir www.gfzb.com et www.gipc.org.gh). Les coûts de transport national des marchandises jusqu'au port de Tema sont d'environ 0,0333 \$EU, tandis que les exportations maritimes de fret vers des destinations européennes et asiatiques varient entre 850 et 1500 \$EU pour un conteneur de 20 pieds. Vous trouverez ci-dessous des points d'information sur les nouvelles politiques et réglementations. L'année dernière, le prix a baissé à 2,5 GHC/kg et la qualité a chuté à un KOR de 43.



- l'impôt sur les sociétés pour toutes les sociétés est fixé à 25 % ;
- les revenus provenant d'exportations non traditionnelles sont soumis à un impôt sur le revenu de 8 %, bien qu'aucune taxe à l'exportation ne soit perçue sur les amendes de cajou ;
- exonérations fiscales (à partir du début de l'exploitation) pour une période de trois (3) ans ;
- incitations à l'implantation : le Ghana dispose de zones franches, qui offrent des réductions et des exonérations fiscales et douanières pour les entreprises qui investissent au Ghana ;
- à compter de 2018, tous les exportateurs de NCB devront s'inscrire auprès de l'Autorité ghanéenne de promotion des exportations (GEPA) et de la Direction de la protection des végétaux et services de réglementation (PPRSD). Le processus d'inscription implique le paiement de divers frais ;
- adhésion au Conseil international consultatif du cajou (CICC) ;
- le gouvernement a entamé le processus d'adoption d'un projet de loi sur le développement des cultures arboricoles visant à créer une autorité chargée de réglementer la filière cajou. Ce sont d'autres cultures qui seront réglementées en vertu de ce projet de loi, notamment le karité, le palmier à huile et l'hévéa.

La production de cette année s'est élevée en moyenne à 110 000 tonnes métriques avec une fourchette de prix allant de 2,5 à 6 GHC/kg. Un KOR de 43 a été généralement observé.

POINTS DE CONTACT IMPORTANTS

Organismes gouvernementaux:

- Ministère du Commerce et de l'Industrie – pour obtenir le permis d'importation et d'exportation commerciales pour les activités commerciales de la société et aussi pour obtenir le permis industriel.
- Ministère des Finances et de la Planification économique – pour enregistrer les entreprises aux fins du contrôle fiscal.
- Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture – pour obtenir le certificat phytosanitaire aux fins de l'exportation.
- Service du registraire général – pour l'enregistrement des sociétés. Autorité ghanéenne de promotion des exportations (GEPA).
- Autorité fiscale du Ghana.
- Agence pour la protection de l'environnement (EPA.)

Organismes non gouvernementaux:

- Alliance africaine du cajou.
- Competitive Cashew (ComCashew).
- GIZ.
- USAID – Afrique de l'Ouest.
- SECO.SNV.
- DANIDA/BUSAC.
- Banque mondiale – Afrique de l'Ouest.
- MEDA.
- TechnoServe.
- Banque africaine de développement

AVIS POUR L'EXPORTATION DE NOIX DE CAJOU BRUTES

Le présent AVIS est par la présente publié à l'intention des exportateurs et du grand public pour indiquer que les règlements énoncés dans la Loi portant création du Centre de promotion de l'investissement au Ghana de 2013 (Loi 856) et la Loi sur les végétaux et les engrais de 2010 (Loi 803), doivent être strictement respectés pour l'exportation des noix de cajou brutes (NCB).

Par conséquent, tout(e) Entité/Individu cherchant à exporter des NCB doit se conformer aux instructions ci-après, telles qu'énoncées ci-dessous :

1. s'inscrire auprès du Service du registraire général ;
2. s'inscrire auprès de l'Autorité ghanéenne de promotion des investissements (GIPA) (pour les étrangers) ;
3. s'inscrire auprès de la Direction de la protection des végétaux et services de réglementation (PPRSD).

Les instructions ci-dessus prennent effet à compter de la première publication du présent Avis.

L'exportation de noix de cajou brutes en violation des présentes instructions constitue une infraction.

Toute noix de cajou brute qui est amenée aux ports ou aux frontières du Ghana sans les documents requis sera confisquée au profit de l'État.

Le public est, par la présente, tenu de prendre acte des présentes instructions et de s'y conformer.

Nous vous remercions



Guinée

APERÇU DU PAYS^I

Contexte politique : La Guinée a obtenu son indépendance en 1958, après l'organisation par le dirigeant guinéen, Sekou Touré, d'un référendum le 28 septembre, rejetant le projet de communauté franco-africaine émis par le général De Gaulle. Sékou Touré est resté président pendant 26 ans, jusqu'à sa mort en 1984, date à laquelle le colonel Lansana Conté est devenu président après un coup d'État sans effusion de sang. Les premières élections multipartites depuis l'indépendance ont eu lieu en juin 1995. Depuis décembre 2010, le chef de l'État est le président Alpha Condé ; le gouvernement est dirigé par le premier ministre Mohamed Said Fofana.

COTE DE CRÉDIT (NOTATION À LONG TERME)

Non disponible

TENDANCES ÉCONOMIQUES^I

Solde courant :	-190,5 millions de dollars EU (2018)
Réserves :	331,8 millions de dollars EU (estimation au 31 décembre 2017)
PIB :	10,99 milliards de dollars EU (2018)
Monnaie :	Franc guinéen
Inflation :	9,9 % (2018)
Taux de croissance :	5,8 % (2018)
Produits d'exportation :	Bauxite, alumine, or, diamants, café, poisson, produits agricoles

ENVIRONNEMENT^I

TSuperficie totale :	245 857 km ² ; superficie émergée : 245 717 km ² ; superficie immergée : 140 km ²
Climat :	Généralement chaud et humide ; saison des pluies de type mousson (de juin à novembre) avec des vents soufflant du sud vers l'ouest ; saison sèche (de décembre à mai) avec des vents soufflant du nord vers l'est.
Relief :	Plaines côtières généralement plates, relief à l'intérieur du pays allant de vallonné à montagneux
Utilisation des terres :	Terres arables : 12,21 % ; cultures pérennes : 2,85 % ; autres : 84,94 % (estimation de 2012)
Risques naturels :	La brume chaude, sèche et poussiéreuse de l'harmattan peut réduire la visibilité pendant la saison sèche.
Problèmes environnementaux :	Déforestation ; insuffisance de l'eau potable ; désertification ; contamination et érosion des sols ; surpêche, surpopulation dans les régions forestières ; de mauvaises pratiques minières ont causé des dommages environnementaux.

MAIN-D'ŒUVRE^{II}

Population active (15 ans et plus) :	4,5 millions (2018)
Population active (par profession) :	Agriculture : 76 % ; Industrie et services : 24 %
Taux de chômage :	2,8 % (estimation de 2017)
Salairé mensuel minimum :	58,23 \$EU (estimation de 2012)
Heures de travail légales :	35 heures/semaine

APERÇU DU SECTEUR DU CAJOU DE LA GUINÉE

Croissance de la filière cajou - 2018

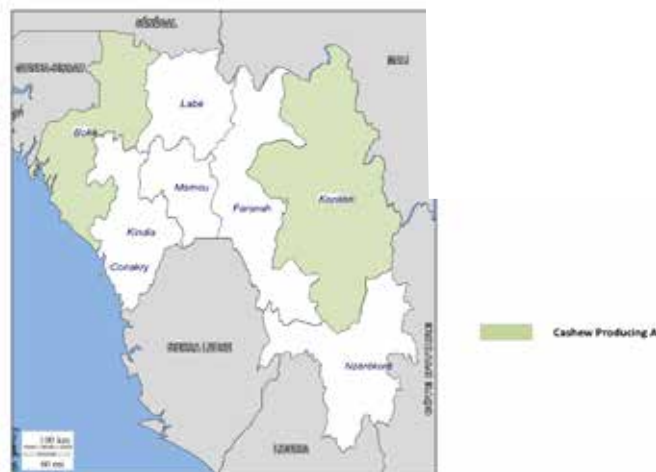
25,000 TM	Production de NCB
76,000 TM	Exportations de NCB
0 %	Croissance de la production de NCB
1.4 %	Pourcentage de la production transformée



Historiquement, la Guinée a été le principal producteur agricole des colonies françaises d'Afrique de l'Ouest. Le secteur s'est par la suite effondré, faisant du pays un importateur net de denrées alimentaires, en dépit du fait que de nombreux petits propriétaires terriens possèdent un énorme potentiel agricole. L'augmentation des investissements étrangers directs, principalement dans le secteur minier, a découragé d'autres entreprises étrangères cherchant à investir dans des projets agricoles en Guinée, tels que la production de riz dans la région nord de Boké. La production totale de noix de cajou en Guinée est estimée à 10 000 tonnes métriques, dont près de 70 % sont exportées.

POINT SUR LA RÉGLEMENTATION ET LES POLITIQUES DE LA FILIÈRE

La plateforme nationale des acteurs du cajou, l'Alliance guinéenne de l'anacarde (AGA), a été lancée en 2013 avec le soutien du gouvernement. Avec une industrie de production et de transformation en pleine croissance, l'anacarde contribue aux revenus de 50 000 à 80 000 personnes en Guinée rurale. Une Agence de promotion des investissements privés (APIP) a été créée, ainsi qu'un guichet unique pour l'enregistrement des nouvelles entreprises (opérationnel depuis décembre 2011). Le processus technique de démarrage d'entreprise en Guinée est simple. Selon la réglementation guinéenne, le processus est centralisé à l'Agence pour la promotion des investissements privés (APIP), le bureau central d'enregistrement des entreprises. Toutefois, les investissements les plus importants ont récemment débuté directement par l'intermédiaire du Bureau du Président. Le nouveau gouvernement est désireux d'attirer l'investissement étranger et a fait des efforts pour améliorer le processus. Les coûts de transport national des marchandises jusqu'au port de Conakry sont d'environ 321 \$EU/tonne selon le point d'origine, tandis que le fret d'exportation maritime vers les destinations européennes et asiatiques varie entre 800 et 1600 \$EU pour un conteneur de 20 pieds.



POINTS DE CONTACT IMPORTANTS

Organismes gouvernementaux:

- Ministère du Commerce – pour obtenir le permis d'importation et d'exportation commerciales pour les activités commerciales des entreprises et aussi pour obtenir le permis industriel.
- Ministère de l'Industrie, des PME et de la Promotion du secteur privé
- Ministère de l'Économie et des Finances – pour enregistrer les entreprises aux fins du contrôle fiscal.
- Ministère de l'Agriculture – pour obtenir le certificat phytosanitaire aux fins de l'exportation.
- Ministère de la Justice et Garde des Sceaux – pour l'enregistrement légal des entreprises.
- Comité municipal – pour la publication de l'enregistrement des entreprises au journal officiel.
- Conseil pour la promotion des exportations.
- Agence pour la promotion des investissements privés (APIP)

Organismes non gouvernementaux:

- Alliance guinéenne de l'anacarde (AGA).
- ONG SAPE « Synergie d'action pour la protection de l'environnement »
- USAID – GC.



Guinée-Bissau

APERÇU DU PAYS^I

Contexte politique : La Guinée-Bissau a obtenu son indépendance vis-à-vis du Portugal en 1974. Joao Bernardo Vieira, qui a été au pouvoir pendant la plus grande partie de l'existence du pays, est arrivé au pouvoir pour la première fois en 1980 par un coup d'État militaire, puis a été élu lors des premières élections ouvertes du pays en 1994. Vieira a été renversé en 1999 pendant la guerre civile. En 2000, le pays a de nouveau tenu des élections ouvertes et Kumba Yala a été élu président. En 2003, un coup d'État militaire sans effusion de sang a porté Henrique Rosa au pouvoir. Vieira a été de nouveau élu en 2005, mais assassiné en mars 2009. Malam Bacai Sanha a été élu lors d'une élection d'urgence organisée en juin 2009. Un coup d'État militaire d'avril 2012 a empêché la tenue du deuxième tour de l'élection présidentielle en Guinée-Bissau – pour déterminer le successeur du SANHA. Suite aux négociations menées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, un gouvernement civil de transition a pris le pouvoir en 2012 et a dirigé le pays jusqu'à ce que José Mario VAZ remporte des élections libres et régulières en 2014.

COTE DE CRÉDIT (NOTATION À LONG TERME)

Non disponible

TENDANCES ÉCONOMIQUES^I

Solde courant :	-27 millions de dollars EU (estimation de 2017)
Réserves :	356,4 millions de dollars EU (estimation au 31 décembre 2017)
PIB :	1,46 milliard de dollars EU (2018)
Monnaie :	Franc CFA
Inflation :	1,4 % (2018)
Taux de croissance :	3,8 % (2018)
Produits d'exportation :	Poissons, crevettes, anacarde, arachides, amandes de palme, bois débité



ENVIRONNEMENT^I

Superficie totale :	36 125 km ² ; superficie émergée : 28 120 km ² ; superficie immergée : 8005 km ²
Climat :	Tropical ; généralement chaud et humide ; saison des pluies de type mousson (de juin à novembre) avec des vents soufflant du sud vers l'ouest ; saison sèche (de décembre à mai) avec les vents de l'harmattan soufflant du nord vers l'est
Relief :	Plaine côtière de faible altitude avec une côte estuarienne profondément découpée s'élevant jusqu'à la savane à l'est ; nombreuses îles au large, y compris l'archipel Dos Bijagos composé de 18 îles principales et de nombreux îlots.
Utilisation des terres :	Terres arables : 10,67 % ; cultures pérennes : 8,89 % ; autres : 80,44 % (estimation de 2012)
Risques naturels :	La brume chaude, sèche et poussiéreuse de l'harmattan peut réduire la visibilité pendant la saison sèche ; feux de brousse.
Problèmes environnementaux :	Déforestation ; érosion des sols ; surpâturage ; surpêche

MAIN-D'ŒUVRE^I

Population active (15 ans et plus) :	788 430 (2018)
Population active (par profession) :	Agriculture : 82 % ; Industrie et services : 18 %
Taux de chômage :	6,09 % (estimation de 2017)
Salaire mensuel minimum :	37,25 \$EU
Heures de travail légales :	45 heures/semaine

APERÇU DU SECTEUR DU CAJOU DE LA GUINÉE-BISSAU

Croissance de la filière cajou - 2018

185,000 TM	Production de NCB
66,277 TM	Exportations de NCB
6.6 %	Croissance de la production de NCB
1.76 %	Pourcentage de la production transformée



La Guinée-Bissau est le deuxième producteur de noix de cajou d'Afrique de l'Ouest et le quatrième producteur mondial de noix de cajou. La production annuelle est d'environ 210 000 tonnes métriques. Les zones de production sont proches des sites de transformation, ce qui permet une abondance de main-d'œuvre bon marché et disponible localement.

POINT SUR LA RÉGLEMENTATION ET LES POLITIQUES DE LA FILIÈRE

Le secteur guinéen de la noix de cajou est réglementé par l'Agence nationale de cajou (ANCA), tandis que les producteurs, les négociants et les transformateurs sont représentés par leurs associations nationales respectives. On dénombre quatre banques commerciales et une banque centrale qui prêtent des fonds pour le

commerce et la transformation. Pendant les cinq premières années d'un nouvel investissement, l'investisseur est exonéré de taxes industrielles. En outre, les installations destinées à l'équipement agro-industriel sont exonérées de taxes à l'importation et il n'y a pas de taxe sur l'exportation des amandes de cajou. Les coûts de transport national des marchandises jusqu'au port de Bissau varient de 20 à 50 FCFA/kg selon le point d'origine, tandis que les exportations maritimes de fret vers les destinations européennes et asiatiques varient de 1200 à 2500 \$EU pour un conteneur de 20 pieds. Vous trouverez ci-dessous des points d'information sur les nouvelles politiques et réglementations :

- le gouvernement a lancé un appel en faveur d'un prix équitable pour les agriculteurs, se traduisant par une augmentation du prix de 500 à 1000 FCFA/kg (1,66 dollar EU)/kg maximum pendant la campagne de 2016. Le gouvernement fixe un prix minimum de 500 FCFA/kg et la taxe à l'exportation sur la NCB a été réduite de 20 à 15 FCFA/kg ;
- une nouvelle agence de réglementation des exportations a chargé le ministère des Finances de surveiller les permis commerciaux ;
- obligation de délivrer des lettres de crédit, confirmant les virements bancaires par SWIFT ;
- tous les négociants et exportateurs de cajou doivent être titulaires d'un permis ;
- facilitation de l'accès à la terre – bail de longue durée pour les sites abandonnés ;
- quatre (4) banques commerciales et une banque centrale prêtent pour le commerce et la transformation ;
- monnaie stable – en général ;
- cinq (5) premières années pour les nouveaux investissements exempts de taxe industrielle de 25 % ;
- exonération de la taxe à l'importation pour les équipements agro-industriels ;
- taxe à l'exportation de 0 % sur les exportations de noix de cajou ;
- adhésion au Conseil international consultatif du cajou (CICC).



POINTS DE CONTACT IMPORTANTS

Organismes gouvernementaux:

- Ministère du Commerce et de la Promotion de l'entrepreneuriat – pour obtenir le permis d'importation et d'exportation commerciales pour les activités commerciales des entreprises et aussi pour obtenir le permis industriel.
- Ministère de l'Économie et des Finances – pour enregistrer les entreprises aux fins du contrôle fiscal.
- Ministère de l'Agriculture et des Forêts – pour obtenir le certificat phytosanitaire aux fins de l'exportation.
- Ministère de la Justice – pour l'enregistrement des sociétés.
- Conseil de promotion des investissements de Bissau – pour obtenir le Code des investissements, des informations sur les exigences, les installations et les avantages de l'investissement à Bissau, et pour soumettre un projet d'investissement.
- ANCA – pour obtenir des conseils opérationnels concernant l'octroi de permis.
- CNC – Commission nationale de la noix de cajou – pour avoir un meilleur accès à l'information sur la production et l'approvisionnement des noix de cajou.

Organismes non gouvernementaux:

- ANCA – Agence nationale de cajou.
- ATCCAJU – Association nationale des transformateurs de cajou.
- SNV – Apporter une aide à la chaîne de valeur du cajou – renforcement des capacités des producteurs et des transformateurs à petite échelle.
- FUNDEI – ONG semi-gouvernementale finançant des initiatives industrielles.
- Paz Desenvolvimento – apporte un appui aux petits transformateurs de cajou et financé par la coopération espagnole.
- ADPP – Accompagne les producteurs dans l'amélioration des pratiques de plantation de l'anacarde, travaille en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
- Projet DSRPDA de la Banque mondiale.



Kenya

APERÇU DU PAYS¹

Contexte politique : Le Kenya a accédé à l'indépendance en 1963. Jomo Kenyatta en a été le président de 1963 à 1978, date à laquelle Daniel Arap Moi lui a succédé. De 1969 à 1982, l'Union nationale africaine du Kenya a été le seul parti politique légal au Kenya. Suite aux pressions extérieures, le pays a tenu ses premières élections ouvertes en 1992. Le président Moi a été élu en 1992 et en 1997, avant de se retirer en 2002. Mwai Kibaki a été élu en 2002 et réélu en 2007. Toutefois, le candidat de l'opposition, Raila Odinga, a allégué que les élections avaient été truquées et des violences importantes se sont ensuivies. Les négociations menées par l'ONU en février 2008 ont abouti à un accord de partage du pouvoir entre Kibaki et Odinga, qui a ensuite été installé comme Premier ministre. Uhuru Kenyatta, fils du président fondateur Jomo Kenyatta, a pris fonction en 2013 après la mise en place de la nouvelle constitution. Uhuru Kenyatta a été réélu président récemment pour un autre mandat.

COTE DE CRÉDIT (NOTATION À LONG TERME)

Standard & Poor's

Cote : B+



Fitch

Monnaie nationale : B+
Devise étrangère : B+

Fitch Ratings

TENDANCES ÉCONOMIQUES¹

Solde courant :	-5,021 milliards de dollars EU (estimation de 2017)
Réserves :	7,354 milliards de dollars EU (estimation de 2017)
PIB :	87,91 milliards de dollars EU (2018)
Devise :	shilling kenyan
Inflation :	4,7 % (2018)
Taux de croissance :	6,3 % (2018)
Produits d'exportation :	Thé, produits horticoles, café, produits pétroliers, poisson et ciment

ENVIRONNEMENT¹

Superficie totale :	580 367 km ² ; superficie émergée : 569 140 km ² ; superficie immergée : 11 227 km ²
Climat :	Varie de tropical le long de la côte à aride à l'intérieur du pays
Relief :	Les plaines basses s'élèvent jusqu'aux hautes terres du centre traversées par la vallée du Grand Rift ; plateau fertile à l'ouest.
Utilisation des terres :	Terres arables : 9,84 % ; cultures pérennes : 0,93 % ; autres : 89,23 % (estimation de 2012)
Risques naturels :	Sécheresse récurrente ; inondations pendant la saison des pluies
Problèmes environnementaux :	Pollution de l'eau par les déchets urbains et industriels ; dégradation de la qualité de l'eau par l'utilisation accrue de pesticides et d'engrais ; infestation de jacinthes d'eau dans le lac Victoria ; déforestation ; érosion des sols ; désertification ; braconnage

MAIN-D'ŒUVRE¹

Population active (15 ans et plus) :	20,52 millions (2018)
Population active (par profession) :	Agriculture : 61,1 % ; Industrie et services : 38,9 %
Taux de chômage :	11,47 % (estimation de 2017)
Salaires mensuel minimum :	53,03 \$EU
Heures de travail légales :	52 heures/semaine

APERÇU DU SECTEUR DU CAJOU DU KENYA

Croissance de la filière cajou - 2018

6,000 TM	Production de NCB
-	Exportations de NCB
20 %	Croissance de la production de NCB
83.33 %	Pourcentage de la production transformée



Le Kenya dispose d'une capacité de transformation installée de 12 000 tonnes métriques de noix de cajou brutes par an. Après avoir atteint le pic le plus élevé de 36 000 tonnes métriques en 1978, la production de cajou a connu une forte baisse. Au cours de la période de 25 ans, allant de 1981 à 2004, la production a fluctué autour d'une moyenne annuelle de 6000 tonnes métriques, obligeant les transformateurs à dépendre fortement des importations de noix de cajou en provenance de la Tanzanie pour faire tourner leurs usines. L'anacarde est largement cultivée dans trois comtés côtiers, à savoir Kilifi, Kwale et Lamu.

POINT SUR LA RÉGLEMENTATION ET LES POLITIQUES DE LA FILIÈRE

Le Kenya dispose de zones franches industrielle gérées par l'Autorité des zones franches industrielles (EPZA), l'autorité nationale chargée de promouvoir les exportations nationales à valeur ajoutée. L'Association des transformateurs de noix du Kenya (NUTPAK) est une association de transformateurs de cajou et autres noix reconnue à l'échelle nationale et active dans le secteur.

Les coûts de transport national des marchandises en direction du port de Nairobi sont de l'ordre de 7 à 10 KSH/kg selon le point d'origine, tandis que le fret d'exportation maritime vers les destinations européennes et asiatiques est de l'ordre de 1800 à 2400 dollars EU pour un chargement d'un conteneur de 20 pieds. Vous trouverez ci-dessous des points d'information sur les nouvelles politiques et réglementations :

- l'importation de NCB en provenance des pays voisins est autorisée ; l'exportation de NCB est interdite depuis 15 ans ;
- le Kenya offre le prix de NCB le plus bas en Afrique ;
- le comté de Kilifi, la principale région de production de cajou, est en train de promouvoir la production de cajou pour pallier le manque de matières premières dans le pays ;
- les mesures d'incitation suivantes sont accordées aux sociétés des zones franches industrielles en termes d'avantages fiscaux :
 - 10 ans d'exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés et un taux d'imposition de 25 % pour les 10 années suivantes (sauf pour les entreprises commerciales des zones franches industrielles) ;
 - 10 ans de congé de retenue d'impôt à la source sur les dividendes et autres transferts de fonds à des non-résidents (sauf pour les entreprises détentrices de permis commerciaux des zones franches industrielles) ;
 - exonération perpétuelle de la TVA et des droits de douane à l'importation sur les intrants – matières premières, machines, équipements de bureau, certains combustibles pétroliers pour chaudières et générateurs, matériaux de construction, autres fournitures. L'exonération de la TVA s'applique également aux achats locaux de biens et de services fournis par des entreprises sur le territoire douanier ou sur le marché intérieur kenyan. Les véhicules à moteur qui ne restent pas dans la zone ne peuvent pas bénéficier d'exonération fiscale ;
 - exonération perpétuelle du paiement du droit de timbre sur les instruments juridiques ;
 - déduction pour investissement de 100 % sur les nouveaux investissements dans les bâtiments et les machines de la zone franche industrielle, applicable sur une période de 20 ans.



POINTS DE CONTACT IMPORTANTS

Organismes gouvernementaux

- Ministère du Commerce et de l'Industrie – pour obtenir le permis d'importation et d'exportation commerciales pour les activités commerciales des entreprises et aussi pour obtenir le permis industriel.
- Ministère des Finances et du Trésor public – pour enregistrer l'entreprise pour le contrôle fiscal.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche – pour obtenir le certificat phytosanitaire aux fins de l'exportation.
- Ministère de la Justice – pour l'enregistrement des sociétés.
- Comité municipal – pour la publication de l'enregistrement des entreprises au journal officiel.
- Conseil pour la promotion des investissements du Kenya – pour obtenir le Code des investissements, des informations sur les exigences, les installations et les avantages de l'investissement au Kenya, et pour soumettre un projet d'investissement.
- NUTPAK – pour obtenir des conseils opérationnels concernant l'octroi de permis.

Organismes non gouvernementaux:

- NUTPAK – Association des transformateurs de noix du Kenya
- One Acre Fund
- Promethean Power Systems
- World Concern International
- ACORD International



Mali

APERÇU DU PAYS¹

Contexte politique : Un terme a été mis au règne dictatorial qui avait cours au Mali en 1991 par un coup d'État militaire qui a marqué le début d'une période de régime démocratique. Le président Alpha Konaré a remporté les deux premières élections présidentielles démocratiques du Mali en 1992 et en 1997. En 2002, Amadou Toumani Touré lui succède et est élu pour un second mandat lors des élections de 2007, qui ont été largement jugées comme étant libres et équitables. Les Maliens de retour de Libye en 2011 ont exacerbé les tensions dans le nord du Mali, et les milices ethniques Touaregs ont commencé une rébellion en janvier 2012. Des soldats du rang et de rang intermédiaire, frustrés par la mauvaise gestion de la rébellion, renversent Touré. Des efforts intenses de médiation menés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont permis de rendre le pouvoir à une administration civile en avril 2012 avec la nomination du président intérimaire Dioncounda Traoré. Une intervention militaire internationale pour reprendre les régions septentrionales a commencé en janvier 2013 et, en un mois, la majeure partie du nord a été reprise. Lors d'une élection présidentielle démocratique en juillet et août 2013, Ibrahim Boubacar KÉITA a été élu président. Le gouvernement malien et les groupes armés du Nord ont signé un accord de paix grâce à la médiation internationale en juin 2015.

COTE DE CRÉDIT (NOTATION À LONG TERME)

Non disponible

TENDANCES ÉCONOMIQUES¹

Solde courant :	-886 millions de dollars EU (estimation de 2017)
Réserves :	647 millions de dollars EU (estimation au 31 décembre 2017)
PIB :	17,2 milliards de dollars EU (2018)
Monnaie :	Franc CFA
Inflation :	2,0 % (2018)
Taux de croissance :	4,9 % (2018)
Produits d'exportation :	Coton, or, bétail



ENVIRONNEMENT¹

Superficie totale :	1 240 192 km ² ; superficie émergée : 1 220 190 km ² ; superficie immergée : 20 002 km ²
Climat :	Subtropical à aride ; chaud et sec (de février à juin) ; pluvieux, humide et doux (de juin à novembre) ; frais et sec (de novembre à février)
Relief :	Plaines du nord généralement plates à vallonnées recouvertes de sable ; savane au sud, collines accidentées au nord-est.
Utilisation des terres :	Terres arables : 5,62 % ; cultures pérennes : 0,12 % ; autres : 94,25 % (estimation de 2012)
Risques naturels :	Brune de l'harmattan chaude et chargée de poussière, courante pendant les saisons sèches ; sécheresses récurrentes ; inondations occasionnelles du fleuve Niger.
Problèmes environnementaux :	Déforestation ; érosion des sols ; désertification ; approvisionnement inadéquat en eau potable ; braconnage

MAIN-D'ŒUVRE¹

Population active (15 ans et plus) :	7,2 millions de dollars EU (2018)
Population active (par profession) :	Agriculture : 80 % ; Industrie et services : 20 %
Taux de chômage :	7,1 % (2018)
Salaire mensuel minimum :	55,43 \$EU
Heures de travail légales :	40 heures/semaine
Legal Working Hours:	40 hours/week

APERÇU DU SECTEUR DU CAJOU DU MALI

Croissance de la filière cajou - 2018

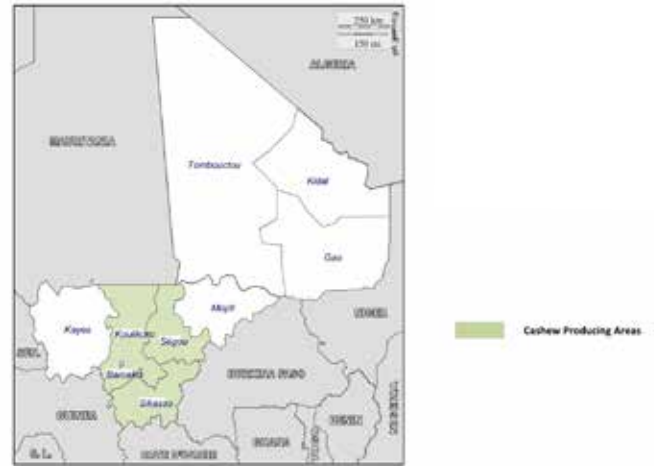
42,000 TM	Production de NCB
2,027 TM	Exportations de NCB
10.5 %	Croissance de la production de NCB
0.48 %	Pourcentage de la production transformée



La production nationale de noix de cajou était estimée à 35 000 à 40 000 tonnes métriques en 2014, pendant la campagne du cajou de bonne qualité (rendement de sacs de 80 kg/46 à 48 livres). Dans l'hypothèse d'une pluviométrie normale en 2015, en ligne avec les sources locales, la production de noix de cajou brutes devrait dépasser celle de la campagne précédente, en raison d'une augmentation de la production dans les régions de Sikasso et de Bougouni voisines à la Côte d'Ivoire et à la Guinée-Conakry. La campagne de commercialisation commence fin février et se termine en mai de chaque année. La Direction nationale de l'agriculture coordonne avec l'Institut d'économie rurale le développement de nouvelles variétés de noix de cajou à haut rendement adaptées aux conditions agricoles locales. Parallèlement, plusieurs membres de l'Association malienne des exportateurs de cajou envisagent d'acquérir leurs propres plantations en 2015. Ainsi, en 2016, le Mali a produit 80 000 tonnes métriques de noix de cajou brutes, enregistrant une croissance continue, dont la majorité est exportée en Asie via les pays voisins d'Afrique de l'Ouest.

POINT SUR LA RÉGLEMENTATION ET LES POLITIQUES DE LA FILIÈRE

Le gouvernement du Mali soutient l'organisation de la filière anacarde à travers le Comité d'initiative composé des producteurs, transformateurs et exportateurs de noix de cajou. Le Comité d'initiative est la seule autorité habilitée à décider des politiques sectorielles à adopter. L'Association malienne des exportateurs de cajou est en train d'œuvrer à obtenir un soutien gouvernemental pour le financement des exportations de noix de cajou par les banques locales. Sans l'aide financière des banques, les exportateurs maliens de noix de cajou peuvent difficilement faire face à la concurrence internationale et promouvoir le label d'origine « Mali ». Les frais de camionnage au Mali sont en moyenne de 60 FCFA/tonne/kilomètre. De plus, les clients des camionneurs sont responsables du paiement des péages routiers, qui s'élèvent en moyenne à 200 FCFA pour 100 km. Les tarifs ferroviaires entre Dakar et Bamako varient en fonction du type de fret et de conditionnement (par conteneur, en vrac ou non conditionné). Le coût des marchandises conditionnées en vrac est de 30 000 FCFA la tonne de Dakar à Bamako (jusqu'à 30 tonnes, puis le tarif baisse légèrement). Vous trouverez ci-dessous des points d'information sur les nouvelles politiques et réglementations :



- les problèmes de qualité affectent le prix de la noix de cajou au Mali ; légère augmentation cette année par rapport aux autres pays d'Afrique ;
- toutefois, le Mali produit autant que le Ghana et le Burkina Faso ;
- le gouvernement n'a pas encore reconnu la noix de cajou comme culture d'exportation stratégique ;
- adhésion au Conseil international consultatif du cajou (CICC).

POINTS DE CONTACT IMPORTANTS

Organismes gouvernementaux

- Ministère du Commerce et de l'Industrie – pour obtenir le permis d'importation et d'exportation commerciales pour les activités commerciales des entreprises et aussi pour obtenir le permis industriel.
- Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget – pour enregistrer les entreprises aux fins du contrôle fiscal.
- Ministère de la Promotion de l'investissement et du Secteur privé
- Ministère de l'Agriculture – pour obtenir le certificat phytosanitaire aux fins de l'exportation.
- Ministère de la Justice, des Droits de l'homme et Garde des Sceaux – pour l'enregistrement des sociétés.

Organismes non gouvernementaux:

- Projet CTARS
- Centre du commerce international (CCI)
- FAO
- Fondation Turning
- CARE International
- Cross Road International



Mozambique

APERÇU DU PAYS¹

Contexte politique: Le Mozambique a obtenu son indépendance vis-à-vis du Portugal en 1975. Le pays a été gouverné par le Front marxiste de libération du Mozambique (FRELIMO) et, en 1989, le parti a adopté une nouvelle constitution et tenu des élections multipartites. En 1992, le FRELIMO et les forces rebelles de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO) ont signé un accord de paix pour mettre fin aux combats. Armando Guebuza, président de 2005 à 2015, a continué de mettre l'accent sur les politiques économiques qui favorisent l'investissement direct étranger. Le pays connaît une très forte croissance économique depuis la fin de la guerre civile.

COTE DE CRÉDIT (NOTATION À LONG TERME)

Standard & Poor's

Monnaie nationale : B-
Devises étrangères : SD



Fitch

Monnaie nationale : CC
Devises étrangères : RD



TENDANCES ÉCONOMIQUES¹

Solde courant :	-4,36 milliards de dollars EU (2018)
Réserves :	3,361 milliards de dollars EU (estimation de 2017)
PIB :	14,46 milliards de dollars EU (2018)
Monnaie :	Meticais (MZN)
Inflation :	15,3 % (estimation de 2017)
Taux de croissance :	3,3 % (2018)
Produits d'exportation :	Aluminium, crevettes, anacarde, coton, sucre, agrumes, bois ; électricité en vrac



ENVIRONNEMENT¹

Superficie totale :	799 380 km ² ; superficie émergée : 786 380 km ² ; superficie immergée : 13 000 km ²
Climat :	Tropical à subtropical
Relief :	Principalement des basses terres côtières, des hautes terres au centre, des hauts plateaux au nord-ouest, des montagnes à l'ouest.
Utilisation des terres :	Terres arables : 7,18 % ; cultures pérennes : 0,38 % ; autres : 92,43 % (estimation de 2012)
Risques naturels :	Sécheresses graves ; cyclones et inondations dévastateurs dans les provinces du centre et du sud du pays
Problèmes environnementaux :	Une longue guerre civile et une sécheresse récurrente dans l'arrière-pays ont entraîné une migration accrue de la population vers les zones urbaines et côtières, avec des conséquences néfastes pour l'environnement ; la désertification ; la pollution des eaux de surface et côtières ; le braconnage des éléphants pour le prélèvement de l'ivoire constitue un problème.

MAIN-D'ŒUVRE¹

Population active (15 ans et plus) :	12,82 millions (2019)
Population active (par profession) :	Agriculture : 81 % ; Industrie : 6 % Services : 13 %
Taux de chômage :	25,04 % (estimation de 2017)
Salaires mensuels minimums :	88,51 \$EU
Heures de travail légales :	50 heures/semaine

APERÇU DU SECTEUR DU CAJOU DU MOZAMBIQUE

Croissance de la filière cajou - 2018

122,000 TM	Production de NCB
17,980 TM	Exportations de NCB
6.1 %	Croissance de la production de NCB
49.18 %	Pourcentage de la production transformée



Dans les années 1970, le Mozambique a produit plus de 200 000 tonnes métriques de noix de cajou par an et transformé plus de 90 % de cette production. Plus tard, la guerre civile a causé d'importants dommages à l'industrie, entraînant un déclin drastique de la production et de la transformation. Au début de l'année 2004, Techno Serve, une ONG nord-américaine, a apporté un appui à la réorganisation du secteur avec INCAJU en soutenant l'amélioration de la production et de la transformation. Après plus de neuf (9) années de travail poussé avec un grand dévouement du secteur privé, l'industrie et la production ont repris. Aujourd'hui, le pays produit environ 130 000 tonnes de noix de cajou brutes et en transforme la majeure partie. La production est concentrée dans le nord du pays.

POINT SUR LA RÉGLEMENTATION ET LES POLITIQUES DE LA FILIÈRE

La législation en matière d'investissement offre des avantages douaniers et fiscaux aux projets éligibles en fonction de la valeur, de la zone géographique et du secteur d'activité, y compris des exonérations de droits à l'importation sur les équipements de la classe « K » du barème des tarifs douaniers (l'exonération est étendue à la TVA), ainsi qu'une réduction de 50 % sur les droits de mutation immobilière (SISA) pour les acquisitions de biens d'investissement à l'industrie, à l'agro-alimentaire, à la restauration, à l'hôtellerie, à condition de les avoir acquises au cours des trois années suivant la date de la demande de permis. Les frais de camionnage au Mozambique varient de 25 à 35 MZ/kg tandis que les exportations maritimes vers des destinations européennes et asiatiques varient de 2500 à 3000 \$EU pour un conteneur de 20 pieds. Vous trouverez ci-dessous des points d'information sur les nouvelles politiques et réglementations:



- avantages douaniers et fiscaux pour les projets éligibles, notamment les avantages génériques comportant:
 - des exonérations des droits à l'importation sur les équipements de la classe « K » du barème des tarifs douaniers (l'exonération est étendue à la taxe sur la valeur ajoutée) ;
 - une réduction de 50 % sur les droits de mutation immobilière (SISA) sur l'acquisition de biens d'équipement pour l'industrie.
- crédit d'impôt par investissement (CFI) au cours de cinq (5) exercices fiscaux :
- crédits d'impôt par province : Nampula, Manica, ville de Maputo et province de Maputo : 5 %,
- Gaza, Sofala, Tete et Zambézia : 10 %, Niassa, Cabo Delgado et Inhambane : 10 %.
- le prix FOB minimal de 1600 la tonne métrique.
- l'autorisation d'exportation de la NCB est accordée vers le mois de décembre.
- une taxe à l'exportation de 18 % du prix FOB pour les entreprises de transformation locale ou 75 \$EU par tonne supplémentaire s'applique.
- La coopération bilatérale avec le Vietnam a permis d'accroître la transformation et la production au Mozambique et d'étendre les relations commerciales avec ce pays.

POINTS DE CONTACT IMPORTANTS

Organismes gouvernementaux

- Ministère de l'Industrie et du Commerce – pour obtenir le permis d'importation et d'exportation commerciales pour les activités commerciales des entreprises et aussi pour obtenir le permis industriel.
- Ministère des Finances – pour enregistrer les entreprises aux fins du contrôle fiscal.
- Ministère de l'Agriculture – pour obtenir le certificat phytosanitaire aux fins de l'exportation.
- Ministère de la Justice – pour l'enregistrement des sociétés.
- Comité municipal – pour la publication de l'enregistrement des entreprises au journal officiel.
- Conseil pour la promotion des exportations.
- INCAJU – Organisme national de réglementation de la filière cajou

Organismes non gouvernementaux:

- AICAJU – Association nationale des transformateurs de noix de cajou
- ComCashew
- Technoserve – ONG
- CARE International
- Word Vision
- ADPP



Nigeria

APERÇU DU PAYS¹

Contexte politique : Le Nigéria a obtenu son indépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne en 1960. Le pays a adopté une nouvelle constitution en 1999 et a connu une transition vers un gouvernement civil après près de deux décennies de régime militaire. Bien que les élections présidentielles de 2003 et 2007 n'aient pas été exemptes d'irrégularités et de violence, le Nigéria connaît actuellement sa plus longue période de régime civil depuis son indépendance. Les élections générales d'avril 2007 ont marqué le premier transfert de pouvoir civil à civil de l'histoire du pays. Les dernières élections, qui se sont tenues en mars 2015, ont été considérées comme très réussies en raison du transfert pacifique du pouvoir du parti sortant à l'opposition, dirigée par M. Buhari, qui a finalement été élu président.

COTE DE CRÉDIT (NOTATION À LONG TERME)

Standard & Poor's

Monnaie nationale : B
Devise étrangère : B/Stable



Moody's

Monnaie nationale : Capacités2/Stable
Devise étrangère : Capacités2



Fitch

Monnaie nationale : B+
Devise étrangère : B+



TENDANCES ÉCONOMIQUES¹

Solde courant :	10,4 milliards de dollars EU (estimation de 2017)
Réserves :	42,6 milliards de dollars EU (estimation de 2017)
PIB :	397,27 milliards de dollars EU (2018)
Monnaie :	Naira (NGN)
Inflation :	12,1 % (2018)
Taux de croissance :	1,9 % (2018)
Produits d'exportation :	Pétrole et produits pétroliers (95 %), cacao, caoutchouc

ENVIRONNEMENT¹

Superficie totale :	923 768 km ² ; superficie émergée : 910 768 km ² ; superficie immergée : 13 000 km ²
Climat :	Varie ; équatoriale au sud, tropicale au centre, aride au nord
Relief :	Les basses terres du sud se fondent dans les collines et les plateaux de la région centrale ; les montagnes au sud-est, les plaines au nord.
Utilisation des terres :	Terres arables : 38,43 % ; cultures pérennes : 7,36 % ; autres : 54,21 % (estimation de 2012)
Risques naturels :	Sécheresses périodiques ; inondations
Problèmes environnementaux :	Questions d'actualité : dégradation des sols ; déforestation rapide ; pollution de l'air et de l'eau en milieu urbain ; désertification ; pollution par les hydrocarbures – eau, air et sol ; a subi de graves dommages dus aux déversements de pétrole ; perte de terres arables ; urbanisation rapide

MAIN-D'ŒUVRE¹

Population active (15 ans et plus) :	60,7 millions (2018)
Population active (par profession) :	Agriculture : 70 % ; Industrie : 10 % ; Services : 20 %
Taux de chômage :	8,4 % (estimation de 2017)
Salaire mensuel minimum légal :	123 \$EU
Heures de travail légales :	40 heures/semaine

APERÇU DU SECTEUR DU CAJOU DU NIGÉRIA

Croissance de la filière cajou - 2018

240,000 TM	Production de NCB
188,344 TM	Exportations de NCB
6.7 %	Croissance de la production de NCB
3.13 %	Pourcentage de la production transformée



Avec une production moyenne de 170 000 tonnes métriques de noix de cajou brutes par an, le Nigéria est le cinquième producteur africain d'anacarde après la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Bénin et la Tanzanie

POINT SUR LA RÉGLEMENTATION ET LES POLITIQUES DE LA FILIÈRE

Le Nigéria offre des zones franches, qui prévoient des réductions et des exonérations fiscales et douanières pour les entreprises qui investissent dans le pays. Le Conseil de promotion des investissements du Nigéria a été créé par le gouvernement pour aider les investisseurs. Il offre un certain nombre de mesures incitatives, y compris des allègements fiscaux pour les projets donnant lieu à une importante création d'emplois. Ces incitations comprennent une exonération fiscale de cinq ans en cas d'octroi du statut de pionnier, des exonérations de taxes à l'importation pour les équipements agro-industriels, une exonération de taxes à l'exportation sur les noix de cajou et le rapatriement de 30 % du produit des exportations des produits transformés (www.nipc.gov.ng). Les frais de camionnage au Nigéria varient de 170 à 200 nairas/kg, tandis que le fret d'exportation maritime vers les destinations européennes et asiatiques varie de 2200 à 3500 \$EU pour un conteneur de 20 pieds. Vous trouverez ci-dessous des points d'information sur les nouvelles politiques et réglementations :



- le Nigéria vise une production de 840 000 tonnes métriques de NCB à l'horizon 2024 ;
- le prix a baissé de 1350 à 1400 nairas l'année dernière à 1200 ;
- des semences à haut rendement sont fournies gratuitement aux exploitants agricoles ;
- le ministère fédéral de l'Alimentation et du Développement rural a lancé le Programme d'expansion de la filière cajou ;
- le Nigéria lève l'interdiction sur les subventions à l'expansion des exportations pour stimuler les exportations non pétrolières ;
- la noix de cajou a déjà été reconnue comme un produit d'exportation stratégique non traditionnel en 2016 ;
- cinq ans d'exonération fiscale si le statut de pionnier est accordé, c'est-à-dire s'il est situé dans une zone rurale ;
- exonération de la taxe à l'importation pour les équipements agro-industriels ;
- taxe à l'exportation de 0 % sur les exportations d'amandes de cajou ;
- facilitation de l'accès à la terre – bail à long terme pour les sites abandonnés

POINTS DE CONTACT IMPORTANTS

Organismes gouvernementaux

- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement – pour obtenir le permis d'importation et d'exportation commerciales pour les activités commerciales de la société et aussi pour obtenir le permis industriel.
- Ministère des Finances – pour enregistrer les entreprises aux fins du contrôle fiscal.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement rural – pour obtenir le certificat phytosanitaire aux fins de l'exportation.
- Ministère de la Justice et Parquet – pour l'enregistrement légal des entreprises.
- Comité municipal – pour la publication de l'enregistrement des entreprises au journal officiel.
- NIPC – Conseil de promotion des investissements du Nigéria – pour obtenir le Code des investissements, des informations sur les exigences, les facilités et les avantages de l'investissement au Nigéria et de soumettre votre projet d'investissement.
- CAC – Commission des affaires des entreprises – assurer le suivi avec les lois nigérianes du secteur des entreprises.
- IITA – pour des informations sur la recherche agricole.
- NEPC – Conseil de promotion des exportations du Nigéria

Organismes non gouvernementaux:

- NCAN – Association nationale de la noix de cajou du Nigéria
- NCPAN – Association nationale des transformateurs de cajou du Nigéria
- TechnoServe
- Fondation Ford
- Russ International



Sénégal

APERÇU DU PAYS

Contexte politique : Les colonies françaises du Sénégal et du Soudan français ont fusionné en 1959 et ont obtenu leur indépendance en 1960 sous le nom de Fédération du Mali. Le Sénégal s'est joint à la Gambie pour former la confédération nominale de la Sénégalie en 1982. L'intégration envisagée des deux pays n'a jamais été mise en œuvre et l'union a été dissoute en 1989. Plusieurs accords de paix n'ont pas permis de résoudre le conflit en Casamance, mais un cessez-le-feu officieux est resté pour l'essentiel en vigueur depuis 2012. Le Sénégal demeure l'une des démocraties les plus stables d'Afrique. Il a été dirigé par un parti socialiste pendant 40 ans jusqu'à ce qu'Abdoulaye WADE soit élu président en 2000. Réélu en 2007, il a, au cours de ses deux mandats, amendé plus d'une douzaine de fois la constitution sénégalaise pour renforcer le pouvoir exécutif et affaiblir l'opposition. Sa décision de se présenter pour un troisième mandat présidentiel a déclenché une forte réaction publique qui a conduit à sa défaite en mars 2012 lors du second tour face à Macky SALL, dont le premier mandat s'est terminé en 2019.

COTE DE CRÉDIT (NOTATION À LONG TERME)

Standard & Poor's

Cote : B+



Moody's

Monnaie nationale : Ba3

Devises étrangères : Ba3/Stable



TENDANCES ÉCONOMIQUES

Solde courant :	-1,547 milliard de dollars EU (estimation 2017)
Réserves :	1,827 milliard de dollars EU (estimation de 2017)
PIB :	24,13 milliards de dollars EU (estimation de 2017)
Monnaie :	Franc CFA
Inflation :	0,5 % (estimation de 2017)
Taux de croissance :	6,8 % (2018)
Produits d'exportation :	Poissons, arachides (cacaahuètes), produits pétroliers, phosphates, coton

ENVIRONNEMENT

Superficie totale :	196 722 km ² ; superficie émergée : 192 530 km ² ; superficie immergée : 4192 km ²
Climat :	Tropical ; chaud et humide ; la saison pluvieuse (de mai à novembre) connaît des vents forts soufflant du sud vers est ; la saison sèche (de décembre à avril) est dominée par le vent chaud et sec de l'harmattan.
Relief :	Généralement basses, ondulées, les plaines s'élevant jusqu'aux contreforts dans le sud-est.
Utilisation des terres :	Terres arables : 17,4 % ; cultures pérennes : 0,34 % ; autres : 82,26 % (estimation de 2012)
Risques naturels :	Plaines inondées de façon saisonnière ; sécheresses périodiques
Problèmes environnementaux :	Populations fauniques menacées par le braconnage ; déforestation ; surpâturage ; érosion des sols ; désertification ; surpêche

MAIN-D'ŒUVRE

Population active (15 ans et plus) :	4,2 millions (2018)
Population active (par profession) :	Agriculture : 77,5 % ; Industrie et Services : 22,5 %
Taux de chômage :	4,8 % (estimation de 2017)
Salaires mensuels minimums :	57,29 \$EU
Heures de travail légales :	40 heures/semaine

APERÇU DU SECTEUR DU CAJOU DU SÉNÉGAL

Croissance de la filière cajou - 2018

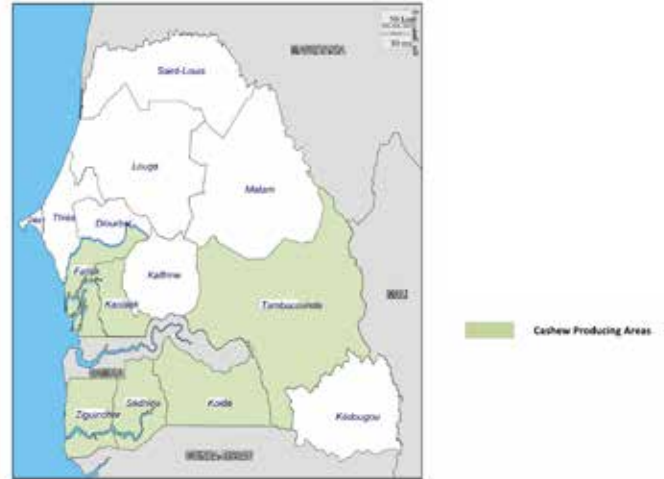
30,000 TM	Production de NCB
23,534 TM	Exportations de NCB
11.1 %	Croissance de la production de NCB
1.67 %	Pourcentage de la production transformée



Le Sénégal a produit 45 000 tonnes métriques de noix de cajou brute. La production est concentrée dans les zones indiquées sur la carte ci-dessous. L'économie sénégalaise reste dominée par les industries de services, qui représentent 60 % du PIB. Les activités primaires et secondaires y contribuent chacune à hauteur de 20 %.

POINT SUR LA RÈGLEMENTATION ET LES POLITIQUES DE LA FILIÈRE

Le Sénégal est le premier pays à avoir été noté B+/Stable/B en Afrique de l'Ouest par la prestigieuse agence de notation internationale Standard & Poor's International, pendant trois années consécutives. Le franc CFA est arrimé à l'euro au taux de 1€ = 655,957 FCFA (100 FCFA = 1 FF). Le Sénégal partage une monnaie commune avec les huit pays de l'UEMOA. Une Banque centrale (BCEAO) est chargée de la formulation et des réformes de la politique monétaire. Le Sénégal dispose de zones franches qui prévoient de nombreuses réductions et exonérations fiscales et douanières pour les entreprises exportatrices qui investissent au Sénégal (www.investinsenegal.com). Les frais de camionnage au Sénégal sont en moyenne de 300 à 350 FCFA/kg alors que les exportations maritimes vers les destinations européennes et asiatiques sont de l'ordre de 2500 \$EU pour un conteneur de 20 pieds. Vous trouverez ci-dessous des points d'information sur les nouvelles politiques et réglementations :



- mise en place d'un système de crédits d'impôt à l'investissement d'un montant égal à 40 % des dépenses en immobilisations sur une période de cinq ans et plafonné pour chaque exercice, à 50 % du revenu imposable pour les nouvelles entreprises et à 25 % pour les extensions ;
- la démarcation entre la phase d'investissement et la phase opérationnelle, permettant à l'investisseur de profiter pleinement des avantages de son placement pendant une durée de cinq (05) ans et à l'administration de recueillir toute information concernant la réalisation du programme convenu et les activités de démarrage ;
- respect du Code de l'environnement ;
- suppression du capital minimum exigible. En fait, des réductions d'impôt ont été mises en place grâce à la réforme de la patente, réduisant ainsi le taux de l'impôt sur les sociétés (de 35 à 33 %) et l'extension du système d'amortissement accéléré ;
- le Sénégal a enregistré le deuxième prix bord-champ le plus élevé cette campagne-ci ;
- les agriculteurs de la région de SEGABI produisent des noix de haute qualité (KOR minimum de 52 au début de l'année).
- les secteurs privé et public sont en train de mettre en place l'Association nationale de la chaîne de valeur pour développer le cadre de développement du cajou, en consultation avec les partenaires techniques.
- le Sénégal s'oppose à la réglementation indienne visant à rejeter la NCB sans produit chimique contenant du bromure de méthylmercure.
- adhésion au Conseil international consultatif du cajou (CICC)

POINTS DE CONTACT IMPORTANTS

Organismes gouvernementaux

- Ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME – pour obtenir le permis d'importation et d'exportation commerciales pour l'activité commerciale de l'entreprise ainsi que l'obtention de la licence industrielle.
- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification, Bureau du Budget – pour enregistrer les entreprises aux fins du contrôle fiscal.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural – pour obtenir le certificat phytosanitaire aux fins de l'exportation.
- Ministère de la Justice – pour l'enregistrement des sociétés.
- Comité municipal – pour la publication de l'enregistrement des entreprises au journal officiel.
- APIX – pour obtenir le Code des investissements, des informations sur les exigences, les facilités et les avantages de l'investissement au Sénégal, et pour soumettre votre projet d'investissement.

Organismes non gouvernementaux:

- Oxfam International
- International Relief & Development
- Fondation Arcus
- PADEC – Projet conjoint du gouvernement canadien et du gouvernement sénégalais
- COFAC – Association nationale des acteurs du secteur du cajou



Tanzanie

APERÇU DU PAYS^I

Contexte politique : Peu après avoir obtenu leur indépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne au début des années 1960, le Tanganyika et Zanzibar ont fusionné pour former la République-Unie de Tanzanie en 1964. Le régime du parti unique a pris fin en 1995, avec les premières élections démocratiques organisées dans le pays depuis les années 1970. La formation d'un gouvernement d'unité nationale par les deux principaux partis de Zanzibar a permis de minimiser les tensions électorales en 2010. John Magufuli a été porté au pouvoir en 2015 et a pris des initiatives pour propulser l'économie tanzanienne

COTE DE CRÉDIT (NOTATION À LONG TERME)

Non disponible

TENDANCES ÉCONOMIQUES^I

Solde courant :	-1,464 milliard de dollars EU (estimation au 31 décembre 2017)
Réserves :	5,301 milliards de dollars EU (estimation au 31 décembre 2017)
PIB :	57,44 milliards de dollars EU (estimation de 2018)
Monnaie :	Shilling tanzanien (TSH)
Inflation :	3,5 % (2018)
Taux de croissance :	5,2 % (2018)
Produits d'exportation :	Or, café, noix de cajou, coton



ENVIRONNEMENT^I

Superficie totale :	947 300 km ² ; superficie émergée : 885 800 km ² ; superficie immergée : 61 500 km ²
Climat :	Varie de tropical le long de la côte à tempéré dans les hautes terres
Relief :	Plaines le long de la côte ; plateau central ; hautes terres au nord et au sud
Utilisation des terres :	Terres arables : 16,37 % ; cultures pérennes : 2,43 % ; autres : 81,2 % (estimation de 2012)
Risques naturels :	Inondations sur le plateau central pendant la saison des pluies ; sécheresse
Problèmes environnementaux :	La dégradation des sols, la déforestation, la désertification, la destruction des récifs coralliens menacent les habitats marins, les récentes sécheresses ont affecté l'agriculture marginale, la faune sauvage menacée par la chasse et le commerce illégaux, en particulier pour le prélèvement de l'ivoire.

MAIN-D'ŒUVRE^{II}

Population active (15 ans et plus) :	26,3 millions (estimation de 2017)
Population active (par profession) :	Agriculture : 66,9 % ; Industrie et services : 30,1 % (estimation 2004)
Taux de chômage :	2,4 % (estimation de 2017)
Salaire mensuel minimum :	25,25 \$EU
Heures de travail légales :	45 heures/semaine

APERÇU DU SECTEUR DU CAJOU DE LA TANZANIE

Croissance de la filière cajou - 2018

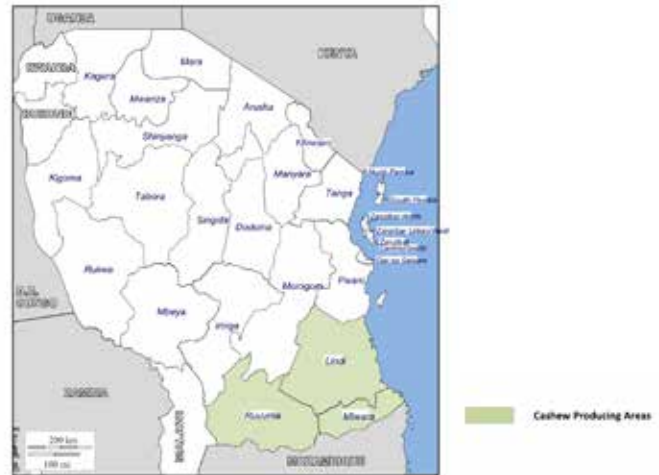
300,000 TM	Production de NCB
220,749 TM	Exportations de NCB
-4.4 %	Croissance de la production de NCB
2 %	Pourcentage de la production transformée



La Tanzanie produit environ 250 000 tonnes métriques de noix de cajou brutes par an. Le Conseil tanzanien de la noix de cajou (CBT) s'est récemment engagé à relancer l'industrie tanzanienne de transformation du cajou, afin de soutenir le secteur national et de rendre le moment propice aux investissements. L'approvisionnement en noix de cajou est fortement réglementé par le gouvernement avec la pratique du système de réception d'entrepôt, dans lequel les noix brutes sont collectées auprès des agriculteurs et vendues par le biais d'un système d'enchères internationales. La Tanzanie possède une industrie nationale de transformation du cajou très active

POINT SUR LA RÈGLEMENTATION ET LES POLITIQUES DE LA FILIÈRE

La Tanzanie offre un ensemble équilibré de mesures incitatives aux investisseurs, y compris des déductions favorables à l'investissement et des déductions fiscales à 100 % sur les bâtiments industriels, les installations et machines et les dépenses agricoles ; le report du paiement de la TVA sur les immobilisations des projets ; la ristourne des droits à l'importation sur les matières premières ; l'exonération de TVA sur les exportations manufacturières ; l'amortissement accéléré linéaire des biens d'équipement ; le report sur cinq ans de toutes les pertes commerciales sur les bénéfices futurs ; un taux raisonnable d'impôt sur les sociétés (30 %) et de faibles taux de retenue à la source sur les dividendes (10 %) et sur les intérêts de prêt (0 %) ; le droit de transférer à l'étranger les devises étrangères gagnées, les bénéfices et le capital ; l'autorisation automatique d'employer cinq ressortissants étrangers pour un projet bénéficiant d'un certificat de motivation ; la réduction des tarifs à l'importation sur le capital des projets ; des garanties sur l'investissement ; les investissements et la résolution des litiges. Les frais de camionnage en Tanzanie s'élèvent en moyenne à 100 \$EU/TM tandis que les exportations maritimes vers les destinations européennes et asiatiques sont de l'ordre de 2000 à 2800 \$EU pour un chargement d'un conteneur de 20 pieds. Vous trouverez ci-dessous des points d'information sur les nouvelles politiques et réglementations :



- reconnaissance de la propriété privée et protection contre tout risque non commercial. La Tanzanie est un membre actif de l'AMGI (Agence multilatérale de garantie des investissements) et également membre du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), de sorte que les investisseurs ont des droits illimités à l'arbitrage international en cas de litige avec le gouvernement ;
- tarif d'importation réduit sur les biens d'équipement des projets (droit d'importation de 5 % pour les investissements dans les secteurs prioritaires et de 0 % pour les investissements dans les secteurs porteurs) ;
- déductions pour investissement et déductions favorables, c'est-à-dire déduction pour amortissement (100 %) sur les bâtiments industriels, les installations, les machines et les équipements et sur les dépenses agricoles ;
- le report du paiement de la TVA sur les biens d'équipement des projets, tels que définis dans le recueil tarifaire et ses annexes pertinentes, a été reporté dans la déclaration mensuelle, après quoi la TVA sera éteinte, sauf autre constatation après audit ;
- ristourne de droits à l'importation sur les matières premières ;
- TVA détaxée sur les intrants miniers, les intrants agricoles, les biens manufacturés destinés à l'exportation, les produits alimentaires et le tourisme ;
- amortissement accéléré linéaire sur les biens d'équipement ;
- report sur une période maximale de cinq ans de toutes les pertes commerciales sur les bénéfices futurs ;
- un taux d'imposition des sociétés raisonnable de 30 % et une faible retenue d'impôt à la source sur les paiements d'intérêts sur les prêts ;
- le droit illimité de transférer à l'extérieur du pays 100 % des bénéfices et du capital en devises étrangères ;
- la facilité d'obtenir d'autres permis tels que le permis de résidence/de travail, le permis industriel, le permis de commerce, etc. par le biais d'un guichet unique de TIC ;
- permis automatique pour l'emploi d'un quota initial de cinq (5) ressortissants étrangers sur le projet titulaire de Certificats de motivation ;
- le CBT a joué un rôle clé dans l'augmentation de la production grâce aux techniques GAP et HPH pour atteindre une croissance de 72 % ;
- le gouvernement prévoit d'atteindre jusqu'à 600 000 tonnes métriques de production nationale de noix de cajou au cours des cinq prochaines années ;
- taxe à l'exportation de la NCB : 160 \$EU/TM – 15 % du prix FOB en sus sans aucune preuve de livraison aux transformateurs.

POINTS DE CONTACT IMPORTANTS

Organismes gouvernementaux

- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement – pour obtenir le permis d'importation et d'exportation commerciales pour les activités commerciales de la société et aussi pour obtenir le permis industriel.
- Ministère des Finances et de la Planification – pour enregistrer les entreprises aux fins du contrôle fiscal.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche – pour obtenir le certificat phytosanitaire aux fins de l'exportation.
- Ministère des Affaires constitutionnelles et de la Justice – pour l'enregistrement des sociétés.
- Comité municipal – pour la publication de l'enregistrement des entreprises au journal officiel.
- Le Conseil tanzanien de la noix de cajou (CBT) – pour les licences d'exportation.
- Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de la Tanzanie
- Centre d'investissements de la Tanzanie (TIC) – une solution unique pour les nouveaux investisseurs pour l'obtention de permis et d'autorisations.
- Institut de recherche agricole de Naliendele – pour obtenir des informations sur la recherche en plantation.
- Union des coopératives : TANECU et MAMCU/ILULU/CORECU/DARECU/et TAMCU.
- AMCOS – Sociétés coopératives agricoles et de commercialisation

Organismes non gouvernementaux:

- CAPT – Association tanzanienne des transformateurs du cajou
- Concern
- ONUDI
- Oxfam International

Togo

APERÇU DU PAYS^I

Contexte politique : Le Togo a accédé à l'indépendance en 1960 et a été dirigé par le général Gnassingbe Eyadema pendant la majeure partie de son existence. Le général Eyadema est arrivé au pouvoir en 1967 en tant que chef militaire et y est resté, même si des élections ont été instituées dans les années 1990. Le fils d'Eyadema, Faure Gnassingbe, a reçu le pouvoir d'abord au travers de l'appareil militaire et ensuite par des élections après la mort d'Eyadema en 2005. En 2007, le Togo a tenu son premier tour d'élections législatives libres et régulières après des années de difficultés, et un autre tour d'élections a eu lieu en avril 2015.

COTE DE CRÉDIT (NOTATION À LONG TERME)

Non disponible

TENDANCES ÉCONOMIQUES^I

Solde courant :	-383 millions de dollars EU (estimation de 2017)
Réserves :	77,8 millions de dollars EU (estimation au 31 décembre 2017)
PIB :	5,3 milliards de dollars EU (2019)
Monnaie :	Franc CFA
Inflation :	0,8 % (2018)
Taux de croissance :	4,7 %
Produits d'exportation :	Réexportations, coton, phosphate, café, cacao

ENVIRONNEMENT^I

Superficie totale :	56 785 km ² ; superficie émergée : 54 385 km ² ; superficie immergée : 2400 km ²
Climat :	Tropical ; chaud et humide au sud ; semi-aride au nord
Relief :	Savane légèrement vallonnée au nord ; collines dans la région centrale ; plateaux méridionaux ; plaines côtières basses avec de vastes lagunes et marais.
Utilisation des terres :	Terres arables : 48,72 % ; cultures pérennes : 3,68 % ; autres : 47,6 % (estimation de 2012)
Risques naturels :	Les vents chauds et secs de l'harmattan peuvent réduire la visibilité dans le nord pendant la période d'hivernage ; sécheresses périodiques.
Problèmes environnementaux :	Déforestation attribuable à l'agriculture sur brûlis et à l'utilisation du bois comme combustible ; la pollution de l'eau présente des risques pour la santé et nuit à l'industrie de la pêche ; la pollution atmosphérique augmente dans les zones urbaines.

MAIN-D'ŒUVRE^I

Population active (15 ans et plus) :	3,6 millions (2018)
Population active (par profession) :	Agriculture : 65 % ; Industrie : 5 % ; Services : 30 %
Taux de chômage :	6,9 % (estimation de 2016)
Salaires mensuels minimums :	63 \$EU
Heures de travail légales :	40 heures/semaine

APERÇU DU SECTEUR DU CAJOU DU TOGO

Croissance de la filière cajou - 2018

15,000 TM	Production de NCB
23,415 TM	Exportations de NCB
0 %	Croissance de la production de NCB
13.33 %	Pourcentage de la production transformée



Le Togo produit environ 24 000 tonnes de noix de cajou brute et la filière cajou évolue actuellement avec l'existence d'une seule Association nationale des coopératives et producteurs d'anacarde (ANCPA). L'Interprofession est désormais constituée et composée de cinq associations (COPAT (pépiniéristes), FNCPA (producteurs), AAAT (acheteurs), ATTA (transformateurs), CEFA (exportateurs)). Les principaux objectifs de l'Interprofession sont de coordonner les activités des membres et les relations de l'industrie avec le gouvernement. L'Interprofession est soutenue par des partenaires techniques et financiers et des acteurs internationaux tels que l'ACA.

- Les zones de culture de l'anacarde sont les suivantes :
 1. la région des plateaux
 2. la région centrale
 3. la région de Kara
 4. la région des savanes
- Le prix fixé par le gouvernement est de 15 FCFA/kg avec une bonne qualité de KOR de 52.



POINT SUR LA RÉGLEMENTATION ET LES POLITIQUES DE LA FILIÈRE

Le Togo dispose de zones franches, qui permettent aux entreprises qui investissent dans le pays de bénéficier de réductions et d'exonérations fiscales et douanières. Les incitations comprennent l'exonération des taxes à l'importation sur les installations d'équipements agro-industriels et l'exonération fiscale sur les exportations d'amandes de cajou. Pour de plus amples informations sur ce programme et d'autres programmes, veuillez consulter l'adresse www.zonefranchetogo.tg.

Les frais de camionnage au Togo sont en moyenne de 180 à 200 FCFA/kg alors que les exportations maritimes vers les destinations européennes et asiatiques sont de l'ordre de 2000 à 4500 \$EU pour un conteneur de 20 pieds. Vous trouverez ci-dessous des points d'information sur les nouvelles politiques et réglementations :

- exonération de la taxe à l'importation pour les équipements agro-industriels ;
- taxe à l'exportation de 0 % sur l'exportation d'amandes de cajou ;
- adhésion au Conseil international consultatif du cajou (CICC).

POINTS DE CONTACT IMPORTANTS

Organismes gouvernementaux

- Ministère du Commerce, de l'Industrie, du Développement du secteur privé et du Tourisme – pour obtenir le permis d'importation et d'exportation commerciales pour les activités commerciales des entreprises et aussi pour obtenir le permis industriel.
- Ministère de l'Économie et des Finances – pour enregistrer les entreprises aux fins du contrôle fiscal.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Eau – pour obtenir le certificat phytosanitaire aux fins de l'exportation.
- Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République – pour l'enregistrement des sociétés.
- Conseil de promotion des investissements de Lomé – pour obtenir le Code des investissements, des informations sur les exigences, les installations et les avantages de l'investissement à Lomé, et pour soumettre le projet de nouvel investissement par investisseur

Organismes non gouvernementaux:

- BIDC – Banque régionale d'investissement
- GiZ
- GAFSP – ONG d'aide aux petits producteurs de produits alimentaires



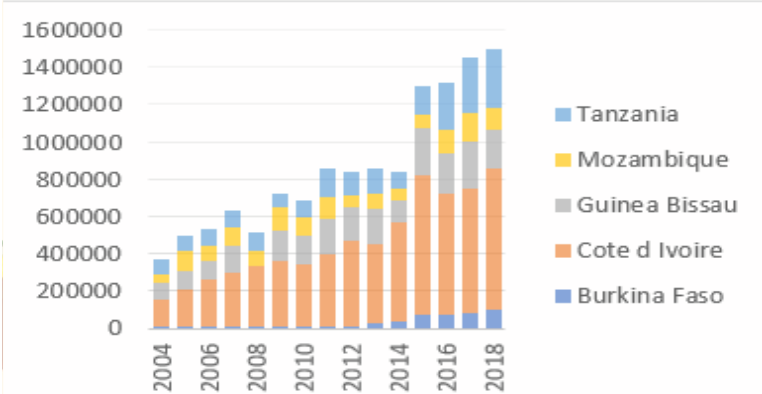
RÉFÉRENCES

- ¹ Cahier d'information de la CIA sur les pays du monde
- II Organisation internationale du Travail
- III Indicateurs de développement de la Banque mondiale

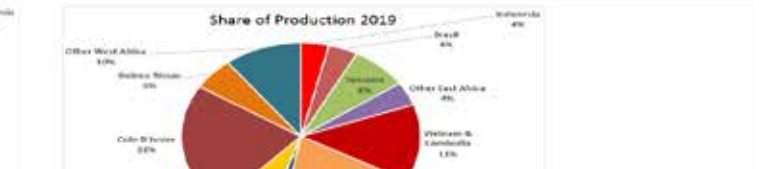
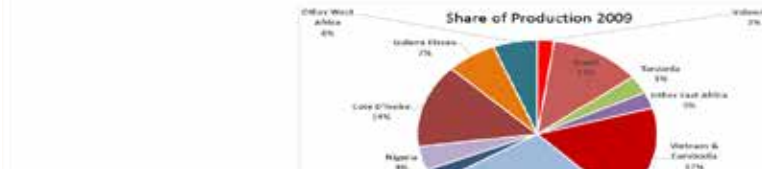
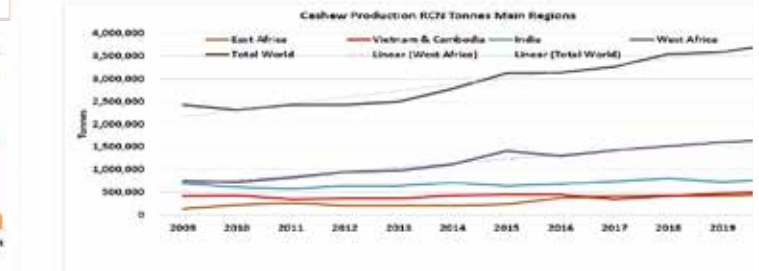
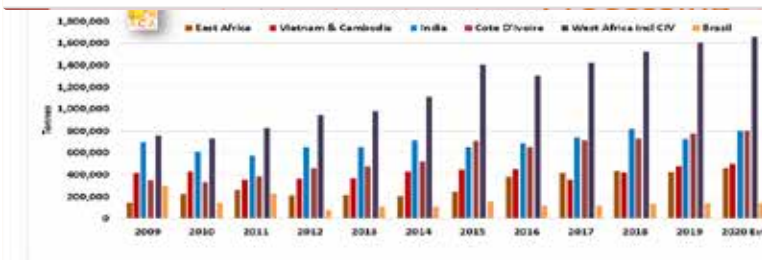
Introduction en 2020.....



Latest Estimate	
Production	
Kenya	5,000
Madagascar	7,000
Mozambique	150,000
Tanzania	300,000
Gambia	700
Cameroon	700
Nigeria	260,000
Benin	120,000
Togo	30,000
Ghana	300,000
Cote D'Ivoire	800,000
Burkina Faso	60,000
Mali	40,000
Guinea-Bissau	200,000
Senegal	30,000
Gambia	7,000
Guinea	25,000
Angola	400



Year	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Production (RCN)	1,100,000	1,200,000	1,300,000	1,400,000	1,500,000	1,600,000	1,700,000	1,800,000	1,900,000	2,000,000	2,100,000	2,200,000
Exports (RCN)	1,000,000	1,100,000	1,200,000	1,300,000	1,400,000	1,500,000	1,600,000	1,700,000	1,800,000	1,900,000	2,000,000	2,100,000
Imports (RCN)	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000



Inscrivez-vous en tant que membre de l'ACA ou abonnez-vous
 Depuis plus de 10 ans, couverture de données d'analyse sur le cajou au niveau mondial et au niveau des pays :

- Superficie, volumes et qualité de la production
- Volumes de transformation, capacités utilisées
- Données sur les prix (NCB, amandes)
- Volumes des échanges commerciaux à l'exportation
- Volumes des échanges commerciaux à l'importation
- Information sur l'organisation et la réglementation du secteur